## RAPPPORT d'ACTIVITES



## **ANNEE 2012**

6© ans de solidarité



# PRESENTATION GENERALE





## 1 – Ses compétences

Le Syndicat des Eaux créé en 1952 regroupe au total 466 communes. C'est un syndicat mixte dit « à la carte » qui possède trois compétences :

- la production et la distribution d'eau potable regroupant 466 communes ;
- ② la collecte et le traitement des eaux usées domestiques regroupant 413 communes;
- le contrôle, la réhabilitation et l'entretien de l'assainissement non collectif représentant 415 communes.

2 - Son fonctionnement

## 2.1 – <u>Le Comité</u> (546 délégués)

Au cours de l'année 2012, celui-ci s'est réuni à quatre reprises :



<u>7 Mars</u>: communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et vote de la réforme des statuts du Syndicat des Eaux

<u>21 Juin</u>: le Compte Administratif 2011 a été adopté et le Budget Supplémentaire 2012 a été voté. Lors de cette réunion ont été présentés le rapport d'activités ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement. Le Comité a également décidé de lancer une délégation de service public d'assainissement de la commune de Beaugeay et de modifier le guide interne des achats publics. Le Comité a fixé les tarifs de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2012. Les décisions du Conseil d'Exploitation de la RESE relatives au Compte Administratif, Budget Supplémentaire,... ont été entérinées.

<u>29 Octobre</u>: Cette réunion a été essentiellement consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire, Décisions Modificatives, à l'élection de la commission de Délégation de service public d'assainissement de Beaugeay, le choix de la délégation de service public d'assainissement de Chérac ainsi que la modification du règlement pour intégrer la PFAC.

<u>13 Décembre</u>: Ce comité a voté principalement les tarifs 2013 et le Budget Primitif 2013. Une présentation a été faite sur l'évolution réglementaire sur les dégrèvements. Le comité a également entériné les décisions du Conseil d'Exploitation (vote des tarifs, budgets,...)

### 2.2 – <u>Le Bureau</u> (Le Président et 16 Membres)

Il s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2012. Ses principales actions ont été, entre autres :

- l'adoption du programme 2012 de travaux neufs eau et assainissement afin de solliciter les aides financières et de procéder à leur dévolution ;
- d'arrêter les listes de travaux d'extensions, d'aménagements et de renouvellements de réseaux d'eau et d'assainissement;
- le suivi de la qualité de l'eau ;
- le programme de zonages d'assainissement ;
- l'achat des emprises foncières nécessaires à l'implantation des ouvrages d'eau et d'assainissement;
- la conclusion de nouveaux contrats de fourniture d'eau en « gros » ;
- l'achat d'un matériel de contrôle d'étanchéité des réseaux d'assainissement neufs :
- la gestion du personnel (recrutements, indemnités,...);

- la mise en place d'un contrat de prévoyance ;
- l'installation d'antennes radio sur les châteaux d'eau :
- etc.

# 2.3 – La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### Sa composition

Elle est composée de la façon suivante :

- de membres prenant part au vote :
  - membres élus de l'Assemblée (10)
  - représentants des associations locales des usagers du service (3 associations)
- de membres participant aux travaux et débats de la commission :
  - invités permanents (7 organismes tels que financeurs et exploitants)
  - invités occasionnels (Maires et/ou Présidents de Syndicats) en fonction des questions évoquées à l'ordre du jour.

### **Ses travaux**

Deux réunions se sont tenues en 2012 qui ont traité les dossiers suivants :

### 14 <u>Mai</u> :

- le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement décomposé en une 1<sup>ère</sup> partie d'ordre financière et la seconde plus technique comportant notamment les différents indicateurs de performance tels que la qualité de l'eau, le taux d'impayés, le rendement du réseau,...
- l'avis sur le lancement d'une Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau d'assainissement à BEAUGEAY;
- l'application du décret 2012-97 du 27 Janvier 2012 sur les rendements de réseaux;
- le médiateur RESE ;
- la situation hydrogéologique dans le département.

### 8 Octobre:

- Modification du règlement de service assainissement pour la prise en compte de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)
- Mise à jour du règlement de service d'eau potable de la RESE.

\_ \_ \_

# Finances– Ressources Humaines



## 1 – Le Service Finances/Ressources Humaines

Le Service Finances/Ressources a en charge :

## 1. L'élaboration et de l'exécution des trois budgets du Syndicat: Eau Potable, Assainissement Collectif, Assainissement non collectif:

- Paiement des entreprises dans le cadre des marchés publics passés par le Syndicat;
- Suivi et encaissement des subventions du Conseil Général, Agences de l'Eau et autres financeurs ;
- Suivi et encaissement des redevances eau potable et assainissement collectif ;
- Encaissement des autres recettes (redevances du service public d'assainissement non collectif, inspection TV, participation raccordement à l'égout,...);
- Gestion active de la Dette ;
- Gestion de l'actif du Syndicat.

### 2. La clôture des comptes et de la production des comptes administratifs

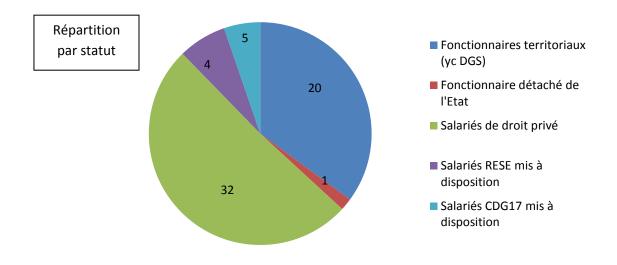
- **3.** La gestion des ressources humaines : gestion de la paye, formation professionnelle, recrutement,...
- 4. Le suivi des sinistres et la gestion des assurances

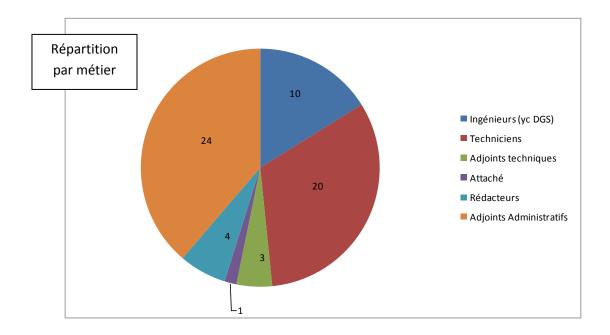
Afin de mener à bien ces missions, le service dispose de 11 personnes : un chef de service et 10 agents.

## 2 - Le Personnel du Syndicat des Eaux

Au 31 décembre 2012, l'effectif du Syndicat des Eaux est de 34 collaboratrices et 28 collaborateurs, soit au total 62 salariés. La moyenne d'âge est de 38,5 ans. Les charges nettes de personnel s'élèvent pour cet exercice à 2 481 K€ contre 2 319 K€ en 2011.

Fruit d'une évolution de sa qualification juridique (établissement public administratif puis établissement public industriel et commercial), le Syndicat des eaux emploie à la fois des personnels sous statut de droit public et des personnels de droit privé.





## 3 - Chiffres clés du Budget EAU

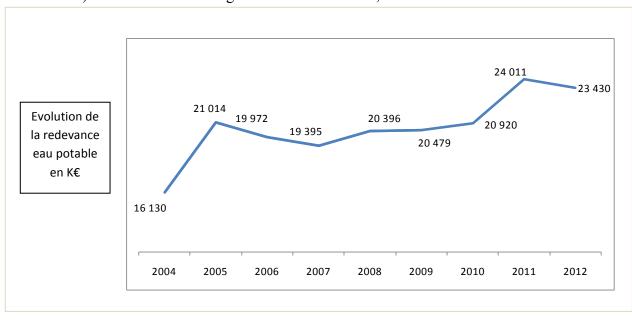
### Les recettes de fonctionnement (en milliers d'euros)

	<u>CA 2012</u>	<u>en %</u>
Vente d'eau et redevance	28 315	85,84%
Participation budgets annexes *	1 820	5,52%
Cotisation communale et participations diverses	278	0,84%
Autres produits de gestion	419	1,27%
Atténuation de charges	19	0,06%
Produits financiers	25	0,08%
Produits exceptionnels	92	0,28%
Reprise sur provisions	784	2,38%
Quote-part de subv. virée au compte de résultat	1 234	3,74%

Recettes de fonctionnement de l'exercice	32 986	100%

(\*) Quote-part de charges de personnel et de charges générales des budgets assainissement collectif et assainissement non collectif

La redevance amortissement représente 23,43 millions d'euros en 2012, soit 71% des recettes de fonctionnement. La diminution de -2,4% par rapport à l'exercice précédent tient à une année 2011 marquée par des mouvements exceptionnels (fin de contrats d'affermage notamment). Les ventes d'eau en gros se sont élevées à 4,885 millions d'euros.



### Les dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

	<u>CA 2012</u>	<u>en %</u>
Charges à caractère général	5 420	25,37%
Charges de personnel et frais assimilés	2 501	11,71%
Autres charges de gestion courante	126	0,59%
Charges financières	1 391	6,51%
Charges exceptionnelles	2 423	11,34%
Dotations aux amortissements et provisions	9 499	44,47%

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	21 360	100%
--	--------	------

44,5% des dépenses de fonctionnement de l'exercice est consacré aux dotations aux amortissements, soit presque 9,5 millions d'euros. En augmentation par rapport à 2011, elle constitue une part fondamentale de l'autofinancement du Syndicat des Eaux.

Les charges à caractère générale recouvrent :

- ➤ 3,885 millions d'euros d'achat d'eau en gros dont 2,024 millions d'euros de refacturation interne avec la RESE (facture « littorale »);
- > 961 K€ de charges de fonctionnement (fournitures, fluides, assurance, entretien courant, contrats de maintenance,...) y compris la somme de 264 K€ refacturée aux budgets annexes assainissement collectif et non collectif au titre des charges communes.

L'exécution de l'ensemble des dépenses du personnel s'effectue dans le budget eau potable. Lors des opérations de clôture des comptes, il est constaté dans ce dernier une recette correspondant à l'addition de la quote-part du budget assainissement collectif (1 009  $K \in$ ) et de la quote-part du budget assainissement non-collectif (546  $K \in$ ). Les dépenses nettes de personnel du budget eau s'élèvent en définitive à 946  $K \in$ .

Les charges financières 2012 (1,391 million d'euros) sont en diminution de 14.3% par rapport à 2011, traduisant la diminution de l'encours de la dette.

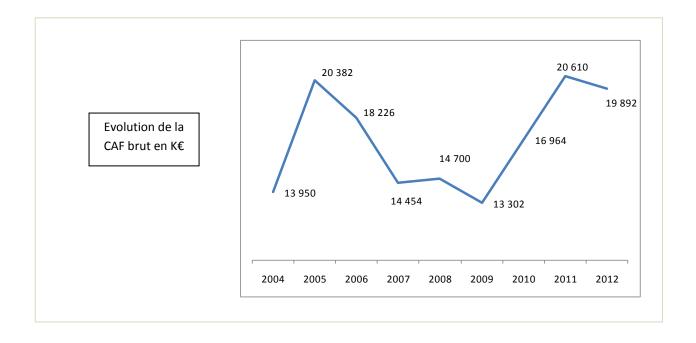
Le chapitre charges exceptionnelles recouvre notamment les participations versées par le Syndicat dans le cadre des investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage collectivités locales.

### Le résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

<u> 2012</u>
2 986
1 360

Résultat de l'exercice (iii) = (i)-(ii)	11 626
---	--------

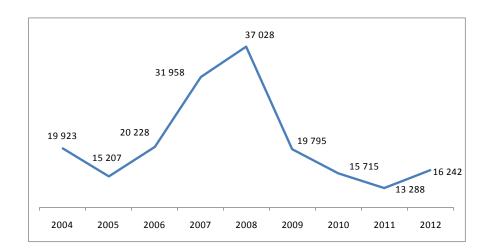
La section d'exploitation dégage un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2012 de plus de 11,6 millions d'euros. En ajoutant à ce montant les dotations aux amortissements, la valeur nette des éléments d'actifs cédés et en retranchant les produits de cession d'éléments d'actif et la quote-part de subvention virée au compte de résultat, on détermine la capacité d'autofinancement brut qui s'élève en 2012 à 19,9 millions d'euros. Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 3,799 millions d'euros, le disponible effectif pour autofinancer les dépenses d'équipement brut s'élève à 16,093 millions d'euros.



# Les dépenses d'équipement brut et le tableau de financement en milliers d'euros

Sur l'exercice 2012, le Syndicat des eaux a investi pour plus de 16,2 millions d'euros.

Evolution des dépenses d'équipement brut en K€

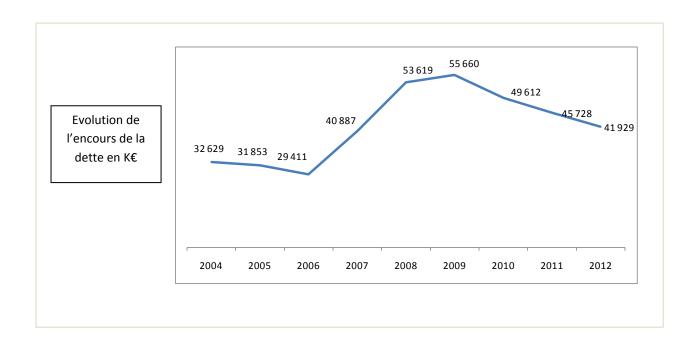


Le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime a financé ses dépenses d'équipement brut sur ses ressources propres (autofinancement) et par l'encaissement de subventions dont 994 K€ du Conseil Général de la Charente Maritime et 474 K€ des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire.

tableau de financement	2012
dépenses équipement brut	16 242
opération cpte de tiers	51
dépenses diverses	40
total dépenses équipement	16 333
subvention Conseil Général 17	994
subvention Agences de l'Eau	474
Autres subventions	542
opération cpte de tiers	16
Cession d'actifs	-
Recettes diverses	12
Capacité autofinancement net	16 093
total recettes d'invest.	18 131
Var. du fonds de roulement	1 798
fonds de roulement de cloture	17 130

### L'encours de la dette en milliers d'euros

Au 31/12/2012, l'encours de la dette sur le budget eau est de 41 929 k€ et représente une capacité dynamique de désendettement de 2.22 années (rapport de l'encours de la dette au 31/12 sur l'autofinancement brut).



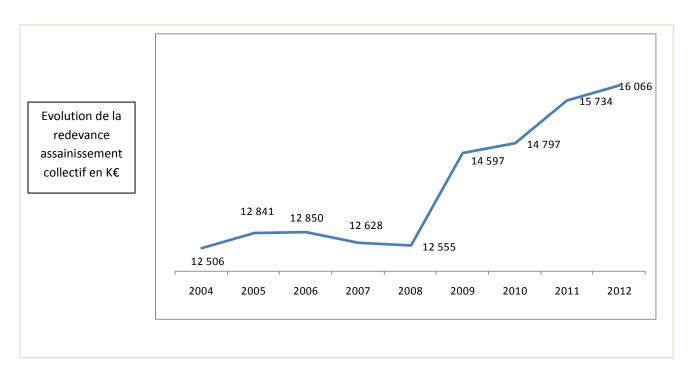
## 4 – Chiffres clés du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## Les recettes de fonctionnement (en milliers d'euros)

	<u>CA2012</u>	<u>en %</u>
Prestations de service	18 319	93,96%
Autres produits de gestion	44	0,23%
Produits financiers	1	0,01%
Produits exceptionnels	267	1,37%
Quote-part de subv. virée au compte de résultat	865	4,44%

Recettes de fonctionnement de l'exercice	19 496	100%

La redevance assainissement collectif représente 16,066 millions d'euros en 2012, soit plus de 82.4% des recettes de fonctionnement de ce budget. Mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2008 la participation pour raccordement à l'égout (PRE) s'est élevée en 2012 à plus de 2,168 millions d'euros contre 2,524 millions en 2011. La diminution s'explique par le remplacement de la PRE par la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) au 1<sup>er</sup> juillet 2012, laquelle n'a pas généré de recette sur cet exercice.



### Les dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

	<u>CA2012</u>	<u>en %</u>
Charges à caractère général	555	4,59%
Charges de personnel	1 009	8,34%
Charges financières	1 183	9,78%
Charges exceptionnelles	624	5,16%
Dotations aux amortissements et provisions	8 726	72,13%

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	12 097	100%
--	--------	------

Presque trois quart des dépenses de fonctionnement est dévolu aux dotations aux amortissements (72.13%). C'est ainsi un montant de 8,726 millions d'euros qui vient alimenter la capacité d'autofinancement du Syndicat.

Les charges financières ont diminué par rapport à 2011 (-8.5%), conséquence d'une diminution de l'encours de la dette.

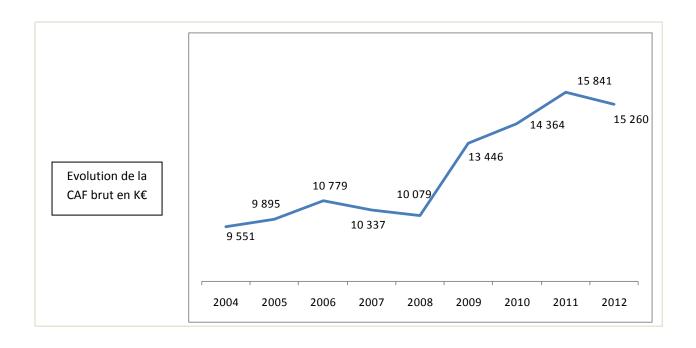
Les dépenses de personnel s'élèvent à 1009 K€ contre 916K€ en 2011. Les charges générales s'élèvent à 555 K€.

## Le résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

	<u>CA2012</u>
Recettes de Fonctionnement (i)	19 496
Dépenses de Fonctionnement (ii)	12 097

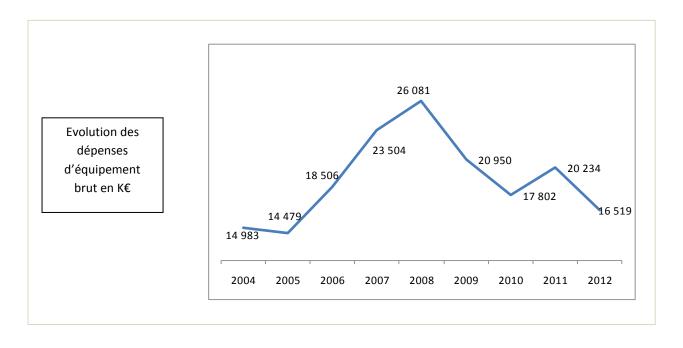
Résultat de l'exercice (iii) = (i)-(ii)	7 399
nesultat de l'exercice (m) = (n)-(m)	7 333

La section d'exploitation dégage un excédent de 7,399 millions d'euros. En ajoutant à ce montant les dotations aux amortissements, la valeur nette des éléments d'actifs cédés et en retranchant les produits de cession d'éléments d'actif et la quote-part de subvention virée au compte de résultat, on détermine la capacité d'autofinancement brut qui s'élève à 15,260 millions d'euros pour 2012. Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 3, 281 millions d'euros, le disponible effectif pour autofinancer les dépenses d'équipement s'élève à 11,979 millions d'euros.



# Les dépenses d'équipement brut et le tableau de financement en milliers d'euros

Sur l'exercice 2012, le Syndicat des eaux a investi pour plus de 16,5 millions d'euros

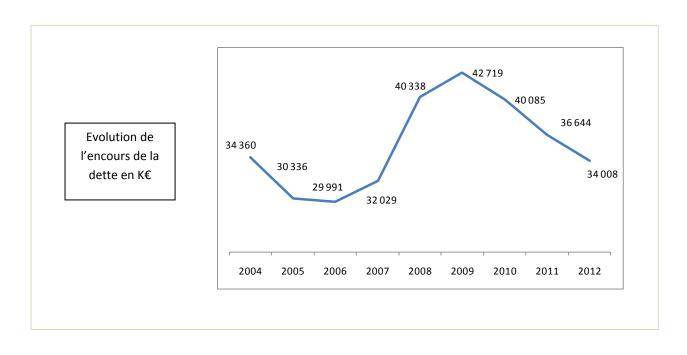


Le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime a financé ses dépenses d'équipement brut sur ses ressources propres (autofinancement) et par l'encaissement de subventions dont 3,210 millions d'euros du Conseil Général de la Charente Maritime et 1,948 millions d'euros des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt bancaire n'a pas été nécessaire.

tableau de financement	2012
dépenses équipement brut	16 519
autres dépenses	32
	46.554
total dépenses équipement	16 551
subvention Conseil Général 17	3 210
subvention Agences de l'Eau	1 948
Autres subventions	238
Avance remboursable	644
Cession d'actifs	-
Recettes diverses	10
Capacité autofinancement net	11 979
total recettes d'invest.	18 029
Var. du fonds de roulement	1 478
<u>fonds de roulement de cloture</u>	4 776

### L'encours de la dette en milliers d'euros

Au 31/12/2012, l'encours de la dette sur le budget assainissement collectif est de 34 millions d'euros et représente une capacité dynamique de désendettement de 2.23 années (rapport de l'encours de la dette au 31/12 sur l'autofinancement brut).



## 5 – Chiffres clés du Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le budget assainissement non collectif est essentiellement un budget de fonctionnement. Les dépenses d'équipement sont des dépenses liées à l'acquisition de véhicules de service et de mobiliers.

En 2012, l'activité du service assainissement non collectif ressort un résultat de fonctionnement presque nul, les recettes de fonctionnement couvrent les dépenses de fonctionnement.

	CA 2012	<u>en %</u>
Prestation de service	476	62,14%
Subvention exploitation	272	35,51%
Produits exceptionnels	18	2,35%
Recettes de fonctionnement de l'exercice	766	100%

### Dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

	CA 2012	<u>en %</u>
Charges à caractère général	191	24,93%
Charges de personnel	546	71,28%
Autres charges de gestion courante	1	0,13%
Charges exceptionnelles	7	0,91%
Dotations aux amortissements et provisions	21	2,74%

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	766	100%
--	-----	------

### Résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

	<u>CA 2012</u>
Recettes de Fonctionnement (i)	766
Dépenses de Fonctionnement (ii)	766

Résultat de l'exercice (iii) = (i)-(ii)	-

----

# Service Foncier





En place depuis l'année 2006, le Service Foncier assure la rédaction des différents actes soumis à publicité foncière liés aux opérations d'eau potable et d'assainissement traitées par le Syndicat des Eaux.

Composé d'un rédacteur principal et d'une secrétaire à 80 %, il a reçu cette année le renfort d'une seconde secrétaire consacrant 60 % de son temps au service foncier.

Une nouvelle fois, l'activité du service s'est concentrée sur les conventions de servitudes à établir pour les périmètres de protection des captages d'eau potable, au profit du Syndicat de CHENAC SAINT SEURIN D'UZET et du Syndicat des Eaux pour les captages de DAMPIERRE SUR BOUTONNE, JUICO, LANDRAIS et SAINT SIMON DE BORDES.

Le nombre des autres servitudes au bénéfice du Syndicat des Eaux concernant les canalisations et les droits de passage, est en nette diminution ainsi que les rétrocessions dont l'établissement a été retardé par la difficulté à obtenir l'estimation des terrains par France Domaine.

Les acquisitions, principalement au profit de l'assainissement, sont constantes et en diminution pour l'eau potable.

Dans le cadre de l'extension de la station d'épuration de « La Côtinière » à SAINT PIERRE D'OLERON, 18 dossiers ont été régularisés cette année. Le Syndicat est désormais propriétaire de 133 parcelles entières et de 29 lots de biens non délimités. Il reste à acquérir 35 parcelles et 23 lots de biens non délimités. A cet effet, 48 demandes d'arrêtés de cessibilité concernant divers propriétaires ont été adressées à la Préfecture pour continuer la procédure d'expropriation. 8 dossiers ont été abandonnés devant le refus des propriétaires et le faible intérêt présenté par les parcelles concernées.

Un nouveau bail rural avec des mesures environnementales a été mis en place avec un agriculteur, portant ainsi leur nombre total à cinq dans les périmètres de protection de captages.

L'assistance apportée aux Communes et aux Syndicats adhérents au Syndicat des Eaux a été maintenue, concernant acquisitions, échanges et servitudes.

Le bilan de l'activité de l'année 2012 s'établit comme suit :

### TABLEAU ANNUEL DES ACTES au 31/12/2012

			Acquisitions			Servitudes			Rétrocessions	
Années	Eau/Asst	Nb d'actes	Nb d'opérations	Nb d'actes	Nb d'actes	Nb d'opérations	Nb d'actes	Nb d'actes	Nb d'opérations	Nb d'actes
Aillees	Lau/Assi	terminés	en cours	en cours	terminés	en cours	en cours	terminés	en cours	en cours
2006	Eau	3			48					
	Asst	21			2					
	Total	24			50					
2007	Eau	15			140			1		
	Asst	38			10					
	Total	53	97	197	150	32	103	1	23	23
2008	Eau	10			49			5		
	Asst	46			13					
	Total	56	89	233	62	39	80	5	24	24
2009	Eau	7			37			4		
	Asst	44			9					
	Total	51	83	144	46	61	164	4	25	25
2010	Eau	14			71			4		
	Asst	26			3					
	Total	40	89	134	74	79	246	4	30	32
2011	Eau	10			52	18 (+2 capt)	199 (+ 155)	7		
	Asst	21			5	16	19			
	Total	31	74	109	57	34	218	7	24	24
2012	Eau	4	18	22	Captages : 143	4	137	1	24	25
					Autres EP : 6	14	20		dont	dont
	Asst	22	54	81	2	18	21		2 RESE	1 RESE
	Total	26	72	103	151	36	160	1		

Années	Dépôts de	e pièces	Servitudes - D	Possiers RESE	Droits de	passage	Bail commercial	
	Changement de dénomination	Changement d'adresse	Nb d'actes	Nb d'actes	Nb d'actes	Nb d'actes	Terminé	En cours
2008	1		terminés	en cours	terminés	en cours		
2009		6			3	4	Rédigé pour le local SPANC	
2010	1					1	d'AIGREFEUILLE D'AUNIS	
2011				72	3	1	1	
2012			2	107*		2		

<sup>\* 13</sup> en cours de rédaction

			Echanges			d'occupation t des Eaux/Par		Con	ventions d'occupation tempo Particulier/Syndicat des Eaux	raire
			Nb		Syridica	L des Laux/Fai	liculiei		Laux	
Années	Eau/Asst	Nb d'actes	d'opérations	Nb d'actes	Nb d'actes	Nb COT	Nb COT		Nb COT	Durée des
		terminés	en cours	en cours	établis	reconductibles	avant travaux	Terminées	reconductibles	travaux
2006								2		2
2007			3	3	3	3				
2008	Eau	2	3	3	4	4				
	Asst	1								
	Total	3								
2009	Eau	2	2	2	1	1		1		1
	Asst	1								
	Total	3								
2010	Eau	2	1	1	2	7	2	1 + 1 en cours		1
	Total	2								
2011	Asst		1		3	8	5	1 en cours		1
					Total : 10 en cours			de signature		
2012	Eau		3	3				1	1	
	Asst	1	2	2						
	Total	1	4	4		8		1 Synd Ré- Sud		

			Exprop	riations		DUP	Baux ruraux			
Années	Eau/Asst	Dossiers prop.	Nb dossiers	Nb de dossiers	Ordonnances	Traités d'adhés	Dossiers	Nb d'actes	Baux	Cahiers des
Annees	Lau/Assi	terminés	en cours	de propriétaires	expro publiées	signés	terminés	établis	en cours	Charges
2003								1		
2007	Asst	1		1	1					
2008	Asst	1	4							
2009	Asst		4					2		
2010	Asst		2		5	5	2		3	2
2011	Asst	7	1	82	Actes : 7			4	3 et 1 MAD	
2012	Asst	18	1	48	Actes : 25			1	2	

### Actes pour Communes, Syndicats ou Etablissements publics

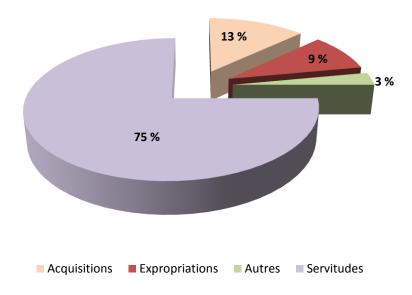
	Acquisitions		Echanges		Rétroc	Rétrocessions		courantes	Servitudes PPC	
Années	Actes terminés	Actes en cours	Actes terminés	Actes en cours	Actes terminés	Actes en cours	Actes terminés	Actes en cours	Actes terminés	Actes en cours
2007					1					
2008								3		
2009	8						1	7		
2010	3	2		1			1	7	16	235
2011	2	3		1				7	221	24
2012	4	3	1				1	6	25	4

### Actes notariés

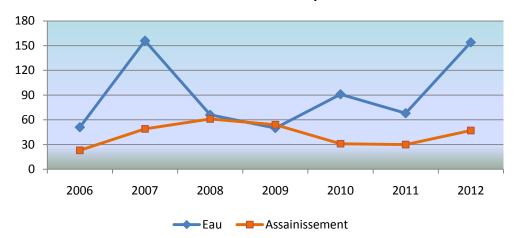
A							
	Acquisitions						
Années	Notaires	Nb d'actes	Nb d'actes				
Annees	ivolaires	terminés	en cours				
Année							
2006	Me SARRAILH	9					
	Me CHENARD	3					
	Divers	9					
Année 2007	Me SARRAILH	4	23				
	Me CHENARD	2	7				
	Divers	8	3				
Année 2008	Me SARRAILH	2	21				
	Me CHENARD	2	6				
	Divers	1	4				
Année 2009	Me SARRAILH		11				
2000	Me CHENARD		5				
	Me GERMAIN		1				
	Me LAMAIGNERE		1				

	Acquisitions					
Années	Notaires	Nb d'actes	Nb d'actes			
Annees	inotaires	terminés	en cours			
Année 2010	Me SARRAILH		11			
	et Me CHENARD					
	Me GERMAIN	1				
	Me RIVIERE		1			
Année 2011	Me SARRAILH	2	9			
	et Me CHENARD					
	Me RIVIERE	1				
Année 2012	Me SARRAILH	2	9			
	et Me CHENARD					

## Actes publiés en 2012



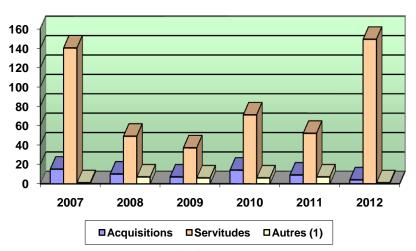
### Evolution des actes publiés



La distinction réalisée cette année entre les deux domaines d'activité du Syndicat qui intéressent le service foncier, permet de remarquer que :

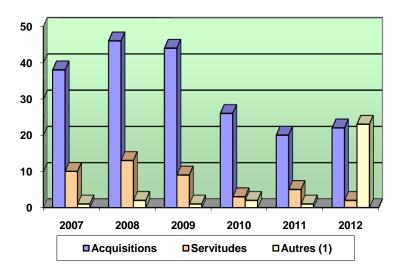
- les acquisitions de terrain concernent principalement l'assainissement,
- les conventions de servitudes sont établies majoritairement au profit de l'eau potable,
- @ les expropriations se font au profit de l'assainissement.

### Evolution du nombre d'actes en eau potable



(1) Autres = Rétrocessions, Echanges, Expropriations et DUP

### Evolution du nombre d'actes en assainissement



(1) Autres = Rétrocessions, Echanges, Expropriations et DUP

\_ \_ \_

# Service Etudes & Travaux









Le service « Etudes et Travaux », créé en 2004, est un service d'appui technique du Syndicat dans les domaines de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif.

Il comprenait en 2012 9 personnes (1 chef de service, 1 ingénieur, 4 techniciens, 1 adjoint technique et 2 secrétaires). Il est organisé en 3 cellules :

- Bureau d'études Ingénierie ;
- Inspection télévisée ;
- Coordination Sécurité et Protection de la Santé ;

Les missions confiées au service sont les suivantes :

- 1. réaliser les études de faisabilité d'opérations d'eau potable et d'assainissement,
- 2. assurer la maîtrise d'œuvre de certains projets,
- 3. contrôler par inspection télévisée l'état des réseaux d'assainissement collectif neufs et anciens,
- 4. assurer la coordination sécurité et protection de la santé pour les chantiers du Syndicat,

## I - INGENIERIE INTERNE

### A. LES ETUDES DE DEFINITION

La cellule « bureau d'étude » a réalisé en 2012, 3 études de définition. Ces études ont pour but de déterminer la faisabilité d'un projet ; elles permettent au bureau syndical de se prononcer sur son éligibilité.

### Eau Potable

Commune	Intitulé de l'opération	Montant des travaux (en k€)	Nb de branchements existants concernés
Syndicat de la Région Nord de La Rochelle	Raccordement de la ZA de Corne Neuve – Dompierre sur Mer (modélisation hydraulique Porteau)	410	
Landrais/Genouillé/St Crépin	Etude de l'amélioration de la desserte en eau de l'antenne Landrais – St Crépin (modélisation hydraulique Porteau)	700	1993

### **Assainissement**

Commune	Intitulé de l'opération	Montant des travaux (en k€)	Nb de branchements existants concernés
FONTENET	Assainissement du bourg et du centre pénitentiaire	2 100	828

### B. LA MAITRISE D'ŒUVRE

Le bureau d'étude a assuré en 2012 la maîtrise d'œuvre de 16 opérations. La maîtrise d'œuvre comprend la conception du projet, la dévolution et le suivi de chantier jusqu'à la réception des travaux.

### • EAU POTABLE

Commune/collectivité	Objet de l'Opération	Montant des ravaux (en k€)	Mission réalisée en 2012
LE SEURE	Renforcement du réseau d'eau potable - surpression lot1 canalisation	18	AOR
LE SEURE	Renforcement du réseau d'eau potable - surpression lot 2 - surpression	66	AOR
VANDRE	Renforcement du réseau d'eau potable - lot 1 canalisation - 3ème tranche	120	DET
LA CROIX COMTESSE	Renouvellement du réseau d'eau potable	345	ACT
CHARRON	Restructuration des réseaux AEP	100	PRO-ACT- DET-AOR
ILE D'AIX	Déplacement du surpresseur	180	DET - AOR
LE THOU	Renouvellement du réseau d'eau potable n parallèle des travaux d'assainissement collectif	14	DET

### • ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Commune	l Chief de l'aneration	Montant des ravaux (en k€)	Mission réalisée en 2012
	Assainissement collectif du bourg lot 1 - tranche 5	190	DET/AOR
ANGLIERS	Assainissement collectif du bourg lot 2 - tranche 4	25	DET/AOR

LE THOU  touristique de la Perroche (Tranche ferme phase A et B)  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 1  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 2  The contraction of the collectif du hameau de Charmeneuil lot 2  DET				
MIGRE  Assainissement collectif du bourg lot 1 - tranche 2  Assainissement collectif du bourg lot 2 26 DET/AOR  Assainissement collectif du bourg lot 3 281 DET  Assainissement collectif du bourg lot 3 281 DET  Assainissement collectif du bourg et de l'Aubertière lot 1 canalisation  Assainissement collectif du bourg et de l'Aubertière lot 2 Station de traitement  Assainissement collectif Chez l'Huillier Lot 1 - canalisation  Assainissement collectif Chez l'Huillier of 2 - poste de refoulement et station de traitement  CHARRON  Restructuration des réseaux EU  Sasainissement collectif des hameaux de la Mercerie, du Gerzeau et du lotissement du Breuil  Extension du réseau d'assainissement - Rues de Rabaine et de la Croix Dandonneau  Réhabilitation du réseau  (assainissement collectif de la route touristique de la Perroche (Tranche ferme phase A et B)  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 2  DET/AOR  DET/	LE SEURE		84	ACT - DET
MIGRE  Assainissement collectif du bourg lot 2  Assainissement collectif du bourg lot 3  Assainissement collectif du bourg lot 3  Assainissement collectif du bourg et de l'Aubertière lot 1 canalisation  Assainissement collectif du bourg et de l'Aubertière lot 2 Station de traitement  Assainissement collectif Chez l'Huillier Lot 1 - canalisation  Assainissement collectif Chez l'Huillier ot 2 - poste de refoulement et station de traitement  CHARRON  Restructuration des réseaux EU  PRO-ACT-DET-AOR  CRAVANS  Assainissement collectif des hameaux de la Mercerie, du Gerzeau et du lotissement du Breuil  Extension du réseau d'assainissement - Rues de Rabaine et de la Croix Dandonneau  Réhabilitation du réseau  Assainissement collectif de la route touristique de la Perroche (Tranche ferme phase A et B)  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 1  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 1  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 2  DET/AOR		_	235	DET/AOR
Assainissement collectif du bourg lot 2  Assainissement collectif du bourg lot 3  Assainissement collectif du bourg et de l'Aubertière lot 1 canalisation  Assainissement collectif du bourg et de l'Aubertière lot 2 Canalisation  Assainissement collectif du bourg et de l'Aubertière lot 2 Station de traitement  Assainissement collectif Chez l'Huillier Lot 1 - canalisation  Assainissement collectif Chez l'Huillier ot 2 - poste de refoulement et station de traitement  CHARRON  Restructuration des réseaux EU  95  PRO-ACT-DET-AOR  CRAVANS  Assainissement collectif des hameaux de la Mercerie, du Gerzeau et du lotissement du Breuil  Extension du réseau d'assainissement - Rues de Rabaine et de la Croix  Dandonneau  Réhabilitation du réseau  d'assainissement collectif de la route touristique de la Perroche (Tranche ferme phase A et B)  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 1  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 2  DET/AOR  DET/AOR  DET/AOR  DET/AOR  DET/AOR  ACT - DET	MIGRE	_	163	DET/AOR
Assainissement collectif du bourg et de l'Aubertière lot 1 canalisation  Assainissement collectif du bourg et de l'Aubertière lot 2 Station de traitement  Assainissement collectif Chez l'Huillier Lot 1 - canalisation  Assainissement collectif Chez l'Huillier ot 2 - poste de refoulement et station de traitement  CHARRON  Restructuration des réseaux EU  PRO-ACT-DET-AOR  CRAVANS  Ssainissement collectif des hameaux de la Mercerie, du Gerzeau et du lotissement du Breuil  Extension du réseau d'assainissement - Rues de Rabaine et de la Croix Dandonneau  Réhabilitation du réseau  d'assainissement collectif de la route touristique de la Perroche (Tranche ferme phase A et B)  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 1  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 2  DET/AOR  DET/AOR  DET/AOR  ACT - DET  ASSAINT PIERRE D'OLERON	WHORL	Assainissement collectif du bourg lot 2	26	DET/AOR
ST MEDARD D'AUNIS    Content		Assainissement collectif du bourg lot 3	281	DET
Assainissement collectif du bourg et de l'Aubertière lot 2 Station de traitement  Assainissement collectif Chez l'Huillier Lot 1 - canalisation  Assainissement collectif Chez l'Huillier ot 2 - poste de refoulement et station de traitement  CHARRON  Restructuration des réseaux EU  95  PRO-ACT-DET-AOR  Ssainissement collectif des hameaux de la Mercerie, du Gerzeau et du lotissement du Breuil  Extension du réseau d'assainissement - Rues de Rabaine et de la Croix Dandonneau  Réhabilitation du réseau  d'assainissement collectif de la route touristique de la Perroche (Tranche ferme phase A et B)  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 1  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 2  DET/AOR  DET/AOR  ACT - DET	CT MEDADD DIALINIC	l'Aubertière	92	DET/AOR
GUITINIERES  Assainissement collectif Chez l'Huillier ot 2 - poste de refoulement et station de traitement  CHARRON  Restructuration des réseaux EU  95  PRO-ACT-DET-AOR  Ssainissement collectif des hameaux de la Mercerie, du Gerzeau et du lotissement du Breuil  Extension du réseau d'assainissement - Rues de Rabaine et de la Croix Dandonneau  SAINT PIERRE D'OLERON  LE THOU  LE THOU  LE THOU  LE THOU  LE THOU  LE THOU  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 2  LE THOU  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 2  LE THOU  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 2  LE THOU  ASSAINT PIERRE D'OLERON  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 2  ASSAINT PIERRE D'OLERON  ACT - DET  ACT - DET  ACT - DET  DET  ACT - DET	ST MEDARD D'AUNIS	l'Aubertière	545	DET/AOR
CHARRON  Restructuration des réseaux EU  95  PRO-ACT-DET-AOR  Ssainissement collectif des hameaux de la Mercerie, du Gerzeau et du lotissement du Breuil  Extension du réseau d'assainissement - Rues de Rabaine et de la Croix Dandonneau  Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de la route touristique de la Perroche (Tranche ferme phase A et B)  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 2  LE THOU  ASSAINT PIERRE D'OLERON  LE THOU  ASSAINISSEMENT COllectif du hameau de Charmeneuil lot 2  Charmeneuil lot 2  DET/AOR  DET/AOR  ACT - DET  ACT - DET			43	DET/AOR
CHARRON  Restructuration des reseaux EU  Ssainissement collectif des hameaux de la Mercerie, du Gerzeau et du lotissement du Breuil  Extension du réseau d'assainissement - Rues de Rabaine et de la Croix Dandonneau  Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de la route touristique de la Perroche (Tranche ferme phase A et B)  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 1  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 2  DET/AOR  ACT - DET  ACT - DET  DET  DET  DET  DET  DET	GUITINIERES	ot 2 - poste de refoulement et station de	108	DET/AOR
CRAVANS  la Mercerie, du Gerzeau et du lotissement du Breuil  Extension du réseau d'assainissement - Rues de Rabaine et de la Croix Dandonneau  Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de la route touristique de la Perroche (Tranche ferme phase A et B)  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 1  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 2  DET/AOR  ACT - DET  DET  DET  DET	CHARRON	Restructuration des réseaux EU	95	
MONTILS  Rues de Rabaine et de la Croix Dandonneau  Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de la route touristique de la Perroche (Tranche ferme phase A et B)  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 1  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 2  DET/AOR  ACT - DET  DET  DET	CRAVANS	la Mercerie, du Gerzeau et du	210	DET/AOR
SAINT PIERRE D'OLERON  d'assainissement collectif de la route touristique de la Perroche (Tranche ferme phase A et B)  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 1  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 2  ACT - DET  ACT - DET  ACT - DET  DET  DET	MONTILS	Rues de Rabaine et de la Croix	62	DET/AOR
Charmeneuil lot 1 Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 2  Charmeneuil lot 2  Assainissement collectif du hameau de Charmeneuil lot 2	SAINT PIERRE D'OLERON	d'assainissement collectif de la route touristique de la Perroche (Tranche	410	ACT - DET
Charmeneuil lot 2 31 DET	LE THOU	Charmeneuil lot 1	394	DET
ST-LAURENT DE LA PREE   Extension de la capacité de la STEP   150   PRO- ACT			31	DET
	ST-LAURENT DE LA PREE	Extension de la capacité de la STEP	150	PRO- ACT

# II – COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

En application du décret « coordination » du 26 Décembre 1994 pris dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 Décembre 1993, concernant les opérations de bâtiment et génie civil faisant intervenir plusieurs entreprises, un coordonnateur SPS doit être désigné pour assurer la coordination tant au cours de la conception de l'ouvrage qu'au cours de sa réalisation. Le Syndicat des Eaux a recruté un technicien chargé de cette mission.

### 55 missions SPS ont été engagées en 2012 dont :

- 4 8 missions de niveau 2 (plus de 500 hommes x jours)
- 47 missions de niveau 3

Commune	Nature des travaux	Date d'engagement de la mission	Niveau de la mission	Etat de la mission au 31/12/2012
AIGREFEUILLE D'AUNIS	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg - Programme pluriannuel	20/02/2012	3	Phase réalisation
AIGREFEUILLE D'AUNIS	Extension et modification du réseaux des eaux usées de la rue du Bois Gaillard	16/03/2012	3	Phase réalisation
ANAIS	Asst. collectif des Rivières et renouvellement AEP	30/05/2011	3	Phase réalisation
ANGLIERS	Asst. collectif du bourg, le Peu, St Gilles, la Chaume	10/06/2011	3	Cloturée le 17/07/2012
ARDILLIERES	Asst. collectif et renouvellement AEP du bourg	30/05/2011	3	Phase réalisation
ARS EN RE / St CLEMENT DES BALEINES	Aménagement du dispositif de transfert des eaux traitées de la STEP d'Ars en Ré	07/06/2011	3	Cloturée le 14/12/2012
AVERT / CHAILLEVETTE	Renouvellement et renforcement du fedeer d'alimentation en eau potable entre ARVERT et CHAILLEVETTE	30/03/2012	2	Phase conception
AVY	Asst. collectif et renouvellement AEP dans le bourg	20/02/2012	3	Phase réalisation
BALANZAC	Asst. collectif du hameau Les Planches	17/08/2011	3	Cloturée le 29/03/2012
BEAUGEAY	Asst. collectif du bourg	17/01/2012	2	Phase réalisation
CERCOUX	Extension du réseau EU - route de Clérac	15/06/2012	3	Phase réalisation
CHAMPAGNE	Extension des réseaux AEP et EU - zone du Bois Rond	18/08/2011	3	Phase réalisation
CHAMPAGNE	Réhabilitation et extension de la STEP	10/10/2011	3	Phase réalisation
CHANIERS	Aménagement d'un traitement anti-H2S sur le refoulement des PR de la Baine et du Moulin Rompu	10/06/2011	3	Cloturée le 03/08/2012
CHARENTE-MARITIME	Réhabilitation de 43 ouvrages de génie-civil - Programme 2012-2017	07/09/2012	3	Phase réalisation
CHARRON	Restructuration des réseaux EU et AEP	15/06/2012	3	Phase réalisation
CHERAC	Réhabilitation et extension de la STEP	27/09/2011	2	Cloturée le 14/12/2012
CHERMIGNAC	Renouvellement AEP - secteurs les Drugeons et Le Morinet	11/08/2011	3	Cloturée le 17/12/2012
CRAM-CHABAN	Asst. collectif du bourg	09/08/2011	2	Phase réalisation
CRAVANS	Extension du réseau EU - hameaux de la Mercerie et du Gerzeau	09/08/2011	3	Cloturée le 12/12/2012
DOMPIERRE SUR	Renouvellement AEP - rue du Dr Jean, rue des Gabariers et rue	22/08/2011	3	Dhase concention
CHARENTE	du Breuil	ZZ/U8/ZU11	3	Phase conception
ECHILLAIS-TRIZAY	Renouvellement AEP - TC1 et TC2 - route de Monthérault, rue du Verger et rue de la Landonnière	15/05/2012	3	Phase réalisation
ECURAT	Asst. collectif du bourg et renouvellement AEP	07/10/2011	2	Phase réalisation
FOURAS	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg	12/08/2011	2	Phase réalisation

FOURAS	Réhabilitation du réseau EU - construction d'un poste de relevage avenue Louise Gabriel	07/02/2012	3	Phase réalisation
GEMOZAC	Amélioration du réseaux AEP - secteurs de Bernessard et des Parpaillons	11/05/2012	3	Phase conception
GEMOZAC	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg - secteur du collège Jules Ferry	07/09/2012	3	Phase conception
GUITINIERES	Asst. collectif - secteur chez l'Huillier	10/08/2011	3	Cloturée le 13/12/2012
HIERS-BROUAGE	Renouvellement du réseau AEP d'alimentation du réservoir	15/03/2012	3	Phase réalisation
ILE DE RE - SECTEUR NORD	Réhabilitation des réseaux EU et renouvellement des réseaux AEP - programme 2012-2016	13/07/2012	3	Phase réalisation
ILE DE RE - SECTEUR SUD	Réhabilitation des réseaux EU et renouvellement des réseaux AEP - programme 2012-2016	13/07/2012	3	Phase réalisation
ILE DE RE	Réalisation des surpresseurs de SAINTE MARIE et SAINT MARTIN DE RE sur le site des Evières	27/07/2012	3	Phase réalisation
JUICQ	Travaux de génie civil pour la mise en place d'une unité de filtration sur le site de production d'eau potable de Bois Moreau	12/03/2012	3	Phase réalisation
LA CHAPELLE DES POTS	Renouvellement AEP - Prog. 2011/13 - secteurs les Landes, chez Thoreau, le Bourg, les Guilloteaux et chez Viaud	06/10/2011	3	Phase réalisation
LA CLOTTE	Asst. collectif du bourg	14/06/2011	3	Phase réalisation
LA CROIX COMTESSE	Renouvellement AEP dans le bourg et secteur La Lignatte	09/11/2012	3	Phase conception
LA FLOTTE EN RE	Asst. collectif - secteur Le Praud	25/05/2012	3	Phase réalisation
LA GREVE SUR MIGNON	Création d'une STEP pour le bourg et le hameau de Bègues	09/08/2011	2	Phase réalisation
LA JARD	Renouvellement AEP - RD n°137 et rue des Ecoles	13/04/2012	3	Phase réalisation
LA JARRIE	Renouvellement AEP - Programme pluriannuel - rue Croix Chapeau	05/01/2012	3	Phase réalisation
LANDES	Asst. collectif du bourg	09/08/2011	2	Phase réalisation
LANDRAIS	Renouvellement AEP - hameau de Fondouce	26/03/2012	3	Phase réalisation
LE THOU	Asst. collectif - hameaux de Cigogne et Charmeneuil	08/07/2011	3	Phase réalisation
LE THOU / LA PANONNIERE	Doublement du feeder d'alimentation en eau potable entre LE THOU et LA PANONNIERE	15/02/2012	2	Phase réalisation
LE THOU	Doublement de la capacité de la station de pompage	02/08/2012	2	Phase conception
LONZAC	Asst. collectif du bourg	19/12/2011	2	Phase réalisation
LORIGNAC	Renouvellement AEP - route de Saint Dizant du Gua	25/07/2011	3	Phase réalisation
LORIGNAC	Asst. collectif et renouvellement AEP du bourg	25/08/2011	3	Phase réalisation
LOULAY	Renouvellement AEP dans le bourg	04/06/2012	3	Phase réalisation
MEDIS	Renouvellement AEP - secteurs la Rigaudière et Brie	22/08/2011	3	Phase réalisation

MEDIS	Renouvellement AEP - rue des Sports, du Moulin des Vignes, Joseph Rambeau, route de Brie et de Pousseau	26/102012	3	Phase conception
MESCHERS SUR GIRONDE	Renforcement et renouvellement AEP du bourg	17/08/2011	3	Phase réalisation
MIGRE	Asst. collectif du bourg	26/05/2011	3	Phase réalisation
MONTENDRE	Renforcement et renouvellement AEP - commune de CHARDES	10/06/2011	3	Cloturée le 17/12/2012
MONTILS	Extension du réseau EU - rue de la Croix Dandonneau et rue de Rabaine	09/08/2011	3	Cloturée le 17/07/2012
MONTLIEU LA GARDE	Réhabilitation du réseau EU dans le bourg	30/05/2011	3	Cloturée le 17/12/2012
MONTROY	Asst. collectif du bourg et renouvellement AEP	07/07/2011	3	Phase réalisation
MURON	Asst. collectif - hameau de l'Ile Albe	09/08/2011	3	Phase réalisation
ORIGNOLLES	Asst. collectif du bourg	02/12/2011	2	Phase réalisation
ORIGNOLLES	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP - cité du Trois Pins	19/12/2011	3	Phase réalisation
PERIGNAC	Renouvellement AEP - Hameau de Sainte-Foy	26/03/2012	3	Phase réalisation
PESSINES	Asst. Collectif du bourg et hameau des Souches	26/09/2012	3	Phase conception
PISANY / LUCHAT	Création d'une nouvelle STEP	26/05/2011	3	Phase réalisation
SAINT ANDRE DE LIDON	Renouvellement AEP - hameau de la Cour du Bois	12/08/2011	3	Phase réalisation
SAINT CREPIN	Renouvellement AEP - secteur d'Hyvrai à la Fragnée	28/11/2011	3	Phase réalisation
SAINT DENIS D'OLERON	Aménagement des lagunes de finition pour les STEP de Saint Denis d'Oléron et de Saint Georges d'Oléron	25/09/2012	3	Phase conception
SAINT DENIS D'OLERON	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg	28/09/2012	3	Phase conception
SAINT DENIS DU PIN	Renouvellement AEP - secteurs Bourg Neuf, les Grands Arbres et Pouzat	17/05/2011	3	Phase réalisation
SAINT FORT SUR GIRONDE	Extension des réseaux AEP et EU - rue du Stade	02/11/2011	3	Phase réalisation
SAINT GENIS DE SAINTONGE	Réhabilitation des réseaux EU - route de Jonzac et chemin de la Lambinerie	17/09/2012	3	Phase conception
SAINT GEORGES D'OLERON	Réhabilitation des réseaux EU Et renouvellement des réseaux AEP - Quartier de la maison de retraite	21/12/2012	3	Phase réalisation
SAINT GEORGES D'OLERON	Extension du réseau EU - chemin du Corps de Garde	14/10/2011	3	Cloturée le 24/07/2012
	Extension du réseau EU - secteur les Epinouses	18/08/2011	3	Cloturée le 26/12/2012
SAINT GEORGES DU BOIS	Renforcement et modernisation de la STEP	08/08/2011	3	Phase réalisation
SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN	Renouvellement AEP	21/09/2012	3	Phase conception
SAINT GERMAIN DE	Renouvellement AEP	29/09/2011	3	Phase réalisation

VIBRAC				
SAINT HIPPOLYTE	Extension du réseau EU - rue de la Roche	11/08/2011	3	Cloturée le 08/08/2012
SAINT HIPPOLYTE	Réparation et renforcement de la protection anti-batillage du parement amont de la retenue d'eau brute	07/09/2012	3	Phase conception
SAINT JEAN DE LIVERSAY	Ass. collectif - hameau de Choupeau	07/05/2012	3	Phase réalisation
SAINT JULIEN DE L'ESCAP	Mise en conformité et modernisation de la STEP	09/08/2011	2	Phase conception
SAINT JUST LUZAC	Réhabilitation du réseau EU dans le bourg	30/03/2012	3	Phase conception
SAINT LAURENT DE LA PREE	Extension de la capacité de la STEP	23/07/2012	3	Phase conception
SAINT MARTIN DE JUILLERS	Renouvellement AEP	11/05/2012	3	Phase réalisation
SAINT NAZAIRE SUR CHARENTE	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP - rue du Bourg, rue des Ecoles, rue du Grand Village et rue de Fontpourry	17/05/2011	3	Phase réalisation
SAINT PALAIS SUR MER	Renforcement et renouvellement AEP - Programme triennal	16/08/2011	3	Phase réalisation
SAINT PALAIS SUR MER	Renouvellement AEP - avenue de Pontaillac	12/102012	3	Phase réalisation
SAINT PIERRE D'OLERON	Réhabilitation du réseau EU - route touristique de la Perroche, route de Matha-Plage et chemin de la Jonchère	19/12/2011	3	Phase réalisation
SAINT PIERRE D'OLERON	Extension du réseau EU - lieux dits Fort Royer et Saint Séverin	20/02/2012	3	Phase réalisation
SAINT PIERRE D'OLERON	Démolition de l'ancien bâtiment d'exploitation de la STEP de La Côtinière	17/09/2012	3	Cloturée le 17/12/2012
SAINT PORCHAIRE	Renouvellement AEP - RD137 - village de Pilauzin	06/07/2012	3	Phase conception
SAINT ROMAIN DE BENET	Asst. collectif - hameau de Griffarin	10/08/2011	3	Phase réalisation
SAINT SAUVEUR D'AUNIS	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg	27/06/2011	3	Phase réalisation
SAINT SAUVEUR D'AUNIS	Construction d'une nouvelle STEP intercommunale	17/09/2012	2	Phase conception
SAINT SAVINIEN SUR CHARENTE	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg	15/05/2012	3	Phase réalisation
SAINT SEVER DE SAINTONGE	Asst. collectif du bourg	20/04/2012	2	Phase conception
SAINT SULPICE D'ARNOULT	Asst. Collectif du bourg et hameau Des guillons	16/03/2012	2	Phase conception
SAUJON	Renouvellement et renforcement AEP - secteur de l'Eglise, rue Pierre Loti et route de l'Ilate	10/07/2012	3	Phase réalisation
SEMOUSSAC	Déplacement et renouvellement AEP - hameau de la Brousse	11/08/2011	3	Phase conception
SIAEP de CHENAC	Renouvellement AEP - Programme pluriannuel	19/08/2011	3	Phase réalisation

SIAEP de CHENAC	Renouvellement AEP - Programme 2012	20/11/2012	3	Phase conception
SIAEP Nord LA ROCHELLE	Renouvellement AEP - Programme 2010	29/07/2011	3	Phase réalisation
SIAEP Nord LA ROCHELLE	Renouvellement AEP - Programme 2011	16/03/2012	3	Phase réalisation
SIAEP Nord LA ROCHELLE	Renforcement AEP - Programme 2011 - communes de PERIGNY et PUILBOREAU	21/03/2012	3	Phase réalisation
SOUBRAN	Renouvellement AEP - Hameau de Bas Brolange	12/12/2012	3	Phase conception
SURGERES	Renouvellement AEP dans le bourg	29/07/2011	3	Phase réalisation
SURGERES / SAINT GEORGES DU BOIS	Renforcement et sécurisation du surpresseur de SURGERES - SAINT GEORGES DU BOIS	12/12/2011	3	Phase réalisation
THAIRE D'AUNIS	Extension du réseau EU	07/05/2012	3	Phase réalisation
THENAC	Asst. collectif du bourg - TC5	13/03/2012	3	Phase réalisation
THENAC	Renouvellement AEP - hameau des Mauds	25/08/2011	3	Phase réalisation
TONNAY CHARENTE	Extension de la STEP	05/01/2012	2	Phase conception
VANDRE	Renouvellement du réseau AEP dans le bourg	27/07/2012	3	Phase réalisation
VILLENEUVE LA COMTESSE	Asst. collectif du bourg	06/06/2011	3	Phase réalisation
VOUHE	Asst. collectif du bourg - TC5	19/06/2012	3	Phase réalisation

Mission antérieure à 2012

Mission engagée en 2012

Mission clôturée en 2012

# III – INSPECTION TELEVISEE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

# Bisan d'activité pour s'année 2012

Le linéaire contrôlé en 2012 par la cellule d'inspection télévisée est sensiblement identique à l'année précédente. Cela peut s'expliquer principalement par les deux points suivants :

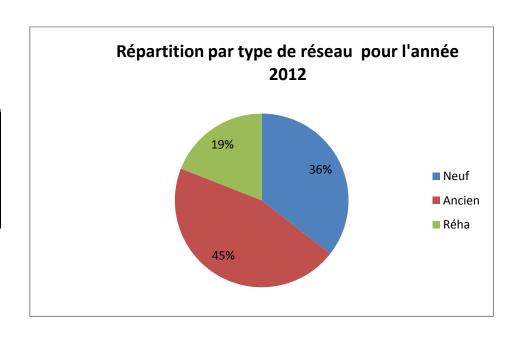
- Les inspections des réseaux neufs subventionnés par les agences de l'eau doivent être réalisées par des organismes accrédités par le COFRAC. La démarche d'accréditation en cours pour la cellule d'inspection télévisée du Syndicat n'étant pas encore aboutie ces contrôles sont confiés à un organisme extérieur accrédité.
- La mise en œuvre des procédures COFRAC (inspection des branchements notamment) nécessite plus de temps pour réaliser le même linéaire de réseaux.

Au cours de l'année XXX anomalies ont été constatées pour 103 dossiers :

Réseaux neufs : XX anomalies
 Réhabilitation : XXanomalies
 Réseaux anciens : XXX anomalies

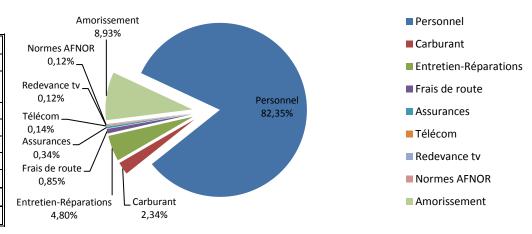
# Bisan des réseaux inspectés

Туре	ML
Neuf	15969,30
Ancien	20419,25
Réhabilitation	8551,43
Total	44939,98



# Bilan des dépenses

Année	2012
Personnel	86 086,15
Carburant	2 446,20
Entretien-	
Réparations	5 020,39
Frais de route	889,28
Assurances	360,48
Télécom	141,94
Redevance tv	125,00
Normes AFNOR	126,50
Amortissement	9 338,97
Total	104 534,91



# La Photo de L'année 2012



### Contrôle d'Étanchéité

Par délibération du 20 Janvier 2012, le Bureau Syndical a décidé d'élargir le champ d'activité de la cellule ITV au contrôle d'étanchéité des réseaux neufs, suite aux recommandations du Cofrac pour l'obtention de l'accréditation. Un technicien a été recruté en Novembre 2012 pour cette nouvelle activité.

Une consultation a été lancée pour l'acquisition d'un fourgon et du matériel nécessaire pour cette nouvelle activité. Le montant total de cet achat s'élève à 60 500 € HT.

L'activité « Contrôle étanchéité » sera opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013.

#### Panorama de l'équipement pour le contrôle d'étanchéité







# EAU POTABLE

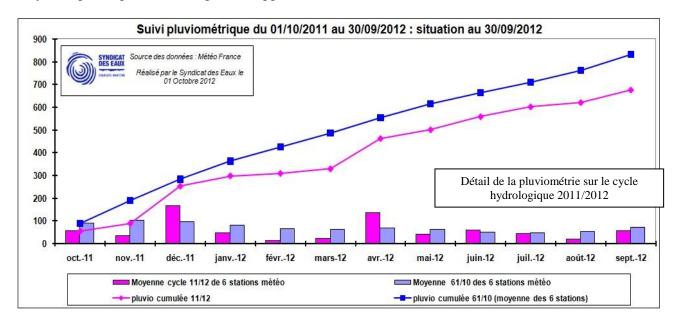




#### 1 - Situation hydrologique 2012

#### Gestion de l'étiage 2012

La pluviométrie du cycle hydrologique (du 01 Octobre 2011 au 30 Septembre 2012)- Les faibles pluies d'Octobre et Novembre ont prolongé l'étiage jusqu'au début Décembre où la pluviométrie très excédentaire a enfin permis de se rapprocher du cumul pluviométrique moyen et provoquer la recharge des nappes d'eau souterraine.

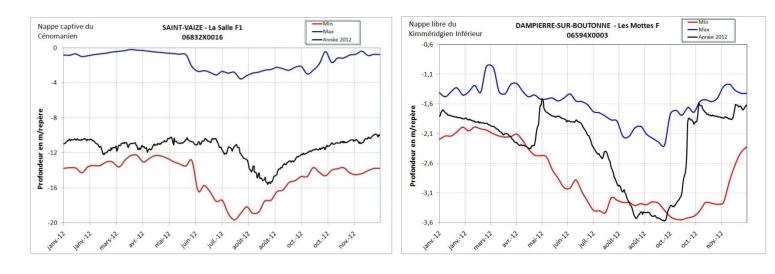


L'hiver exceptionnellement sec (Janvier à Mars 2012 : 75 mm contre une moyenne de 200 mm) a stoppé la recharge des nappes d'eau souterraine. Au printemps, les pluies excédentaires du mois d'Avril (130 mm), et de Juin ont permis une recharge tardive des nappes juste avant l'étiage.

L'étiage a été marqué par un déficit pluviométrique au mois d'Août. La campagne d'irrigation a débuté fin juin pour s'achever fin Août.

**Automne 2012/hiver2013**— Le cycle hydrologique débute par des pluies excédentaires d'Octobre à Décembre (350 mm contre 280 en moyenne).

Conséquences sur le niveau des nappes- Les niveaux piézométriques sont restés très bas jusqu'au début du printemps 2012. La pluviométrie excédentaire a fait nettement remonter le niveau des nappes libres (cf. graphe de Dampierre/Boutonne) et dans une moindre mesure, celui des nappes captives (cf. graphe de St Vaize).



Les niveaux relativement hauts en début d'étiage ont limité les restrictions de pompage pour l'irrigation. L'été sec, conjugué au maintien des prélèvements agricoles, a entraîné une baisse importante des niveaux, pour atteindre les minimas connus en Août 2012.

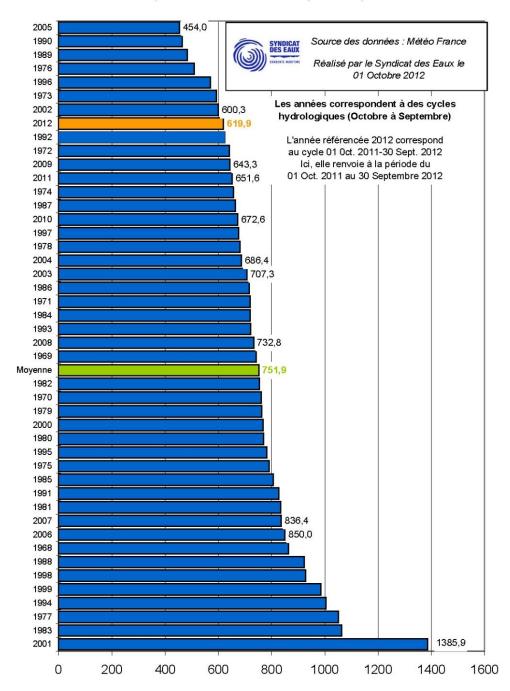
Pour les nappes captives, la remontée en fin de printemps a été moins forte et les niveaux ont également franchi les minimas au mois d'Août Les pluies excédentaires de l'automne ont permis une recharge rapide des nappes libres et différées pour les nappes captives dont l'inertie est plus grande.

**Consommation d'eau potable-** La pointe estivale 2012 sur le réseau primaire a atteint 89 200 m³/j le 17 Août, (pour comparaison : 84 200 en Août 2011, 87 200 en Août 2010 et 91 000 en Juillet 2006).

De Juillet à Août 2012, la consommation journalière a dépassé les 80 000 m³/j durant 17 jours (contre 13 jours en 2011, 25 jours en 2010 et 15 jours en 2006).

L'année 2012 se classe dans les années sèches des 40 dernières années (cf. graphique cidessous).

### Cumul des précipitations pour la station de La Rochelle (du 01 Octobre au 30 Septembre)



#### Le suivi des nappes

La gestion prévisionnelle de la ressource en eau souterraine bénéficie d'un suivi à l'échelle départementale. Initié en 2010, l'équipement de piézomètres télégérés par le Syndicat a été complété en 2012 par 3 nouveaux sites.

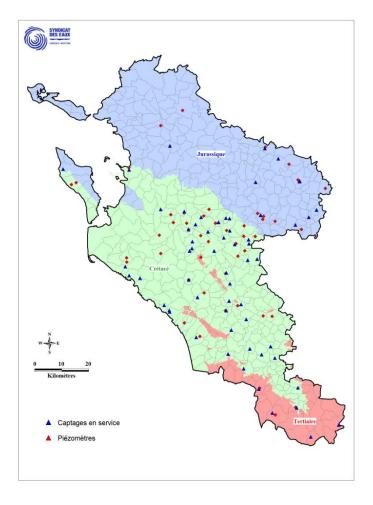
Le suivi porte désormais sur 34 ouvrages répartis dans tout le département (9 aquifères en domaine libre et/ou captif).

En parallèle, la télégestion de 3 piézomètres, équipés a été confiée à la RESE.

Sur certains ouvrages côtiers, le suivi de la conductivité et la turbidité sont pris en compte depuis le printemps 2012.

Fin 2012, 62 captages et 54 piézomètres sont télégérés dans le département (SDE, RESE, VEOLIA et SAUR). Ce suivi permet l'établissement d'une note hebdomadaire transmise aux principaux acteurs de l'eau. Une note journalière sur le suivi de quelques ouvrages prioritaires est transmise à l'ARS et la DDTM.

La démarche de mise en place d'une plateforme web de diffusion des données a été poursuivie avec la société Aquasys. Sa mise en service est prévue mi-2013.



Le Syndicat a participé tout au long de l'année 2012 à diverses réunions sur la gestion de l'eau (ODE, SAGE Seudre, Boutonne, Charente...).

# 2 – Les recherches en eau et les actions de protection des ressources

#### 2.1 - Les recherches en eau

• Forage d'exploitation – Les interventions suivantes ont eu lieu en 2012 :

Ouvrage concerné	Potentiel testé	Nature de l'intervention
Fontaine d'Ozillac "Fief du Breuil"	150 m <sup>3</sup> /h	Forage de reconnaissance transformé directement en forage d'exploitation, afin de remplacer l'ouvrage existant dont le potentiel était trop faible (≈ 25 m³/h).

• Pour l'équipement, le raccordement et la mise en service de nouveaux forages, les installations réalisées sont les suivantes :

Nouveaux forages	Date de mise en service et utilisation	
Chérac « La Boise »	Syndicat de Chaniers- Alimentation du Syndicat en remplacement de la source de Dompierre/Charente « Les Renfermis ».	
Dompierre/Charente « Les		
Grolles »	Fin des travaux d'équipement des forages. Mise en service en Avril 2012.	
Fontaine d'Ozillac « Fief du	Préparation du dossier d'avant projet	
Breuil»	The second secon	



Captage de Dompierre sur Charente "Les Grolles": réception des installations en Juin 2012



Forage de reconnaissance de Fontaine d'Ozillac ''Fief du Breuil : Foration du réservoir captif du Turonien

#### 2.2 – La protection de la ressource

#### 2.2.1 – Les périmètres de protection

Au 31 Décembre 2012, sur les 69 captages du Syndicat :

- 53 champs captants (46 en service et 7 prochainement mis en production) bénéficient d'un périmètre officiel;
- 4 forages, dont 3 nouveaux ouvrages et 1 forage réhabilité, sont prochainement à protéger. Deux dossiers de périmètres de protection sont passés en Commission Spécialisée Captages en Novembre 2012;
- 7 ouvrages sont en réserve;
- 5 vont être désaffectés d'ici 2014/2015.

Les 5 anciens captages à désaffecter seront, en accord avec les services de l'ARS, remplacés par de nouveaux forages dotés de périmètres de protection. Il s'agit des ouvrages suivants :

	Captages à désaffecter	Ouvrage de remplacement	Date prévisionnelle de désaffectation	
1	Bedenac "Le Pénitencier"	<b>Bédenac</b> « <i>Le Jarculet</i> ». Travaux d'équipement et de raccordement en 2014/2015	2014/2015	
3	Aulnay "Palud 2"	Juicq « Etray & Bois Moreau » dotés d'une unité de	2013	
4	Poursay Garnaud "Bois de Vervant"	traitement au charbon actif	2013	
5	Bresdon "Fontaines Charlemagne"	Ballans « Les Sablons ».	Début 2014	
6	Scieq "La Bistandille"	Danans « Les Savions ».	Debut 2014	

**Etudes préalables pour la protection de nouveaux forages**- Les études préalables pour la protection des nouveaux forages ont été achevées en 2012.

**Travaux de mise en conformité** – Dans le cadre des périmètres de protection, des travaux complémentaires (hors diagnostics des forages privés) sont parfois nécessaires pour mettre en conformité ou protéger les installations.



Busage entre 2 sources

Captage d'Authon « Le Marais F2 » -

Premier plan : travaux de liaison entre griffons

Second plan : contrôle du débit des sources



Pose d'un canal venturi

Le tableau suivant présente les travaux engagés sur les périmètres suivants :

Type d'aménagement	Nature des Travaux	Captages concernés
Aménagements du périmètre de protection immédiate	Fossés de drainage, Clôture, protection étanche de têtes de forage	Ballans "Les Sablons", Brie sous Matha "Chemin de Matha", Juicq "Etray", Nieul Les Saintes "La Métairie", La Jard "Font Roman", St Sulpice d'Arnoult "Bois Semé", Ste Lheurine "Font de Cluzac"
Rebouchage d'anciens puits/forages	Comblement des ouvrages avec des matériaux inertes	Dampierre sur Boutonne "Les Mottes Forage profond" St Pierre d'Oléron "L'Aubier P"
Réalisation et équipement de piézomètres de contrôle	Piézomètres pour le contrôle de niveau et prise d'échantillons afin de suivre la qualité de l'eau souterraine utilisée pour l'eau potable	Landrais "Toutvent"
Aménagements hydrauliques spécifiques	Aménagement du trop-plein des sources d'Authon, Aménagement d'un point d'eau à Clion	Authon "Le Marais F <sub>2</sub> " Clion sur Seugne "Fontraud"
Acquisitions de terrains	Terrains achetés dans le cadre de la convention avec la Safer afin de mettre en prairies permanentes des parcelles des périmètres de protection rapprochée	Landrais « Toutvent » Trizay « «Bouil de Chambon » La Clisse « La Roche » St Vaize « La Salle »

Lors de la Commission Spécialisée Captages en Novembre 2012, la mise en place des plans d'alerte et des limitations de circulation dans les PPI a été initiée. La démarche doit se poursuivre en 2013, en collaboration avec les Services de l'Etat.

**Inspection des périmètres de protection-** Elle est menée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de vérifier l'application des mesures définies dans les arrêtés préfectoraux, en concertation avec les élus locaux.

Une inspection a été menée en 2012 sur le captage de St Césaire « *Chez Veillon* ».



Inspection par l'Agence Régionale de Santé du captage de St Césaire «Chez Veillon » (Mai 2012).

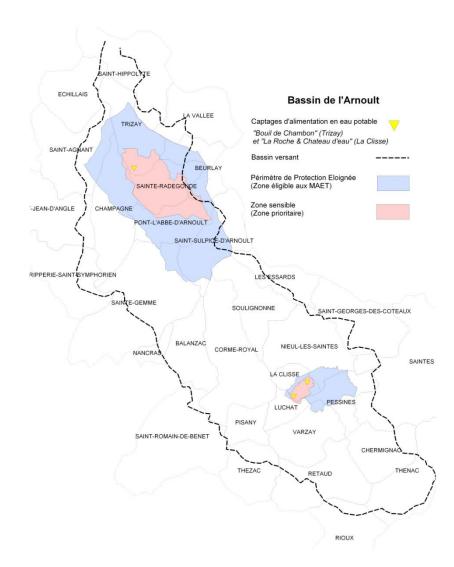
- *Diagnostics d'ouvrages d'eau potable* Des diagnostics (caméra vidéo) ont eu lieu en 2012 sur les ouvrages suivants :
  - Juicq « Etray »
  - Marignac « Roumenèche »
  - **St Césaire** « *Chez Veillon* » avec la mise en évidence d'une perforation sur le tubage à -89m.

#### 2.2.2 – La préservation des nappes libres ou phréatiques

La préservation des captages en nappe libre vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates, phytosanitaires) a été engagée dans la vallée de l'Arnoult sur les ouvrages de Trizay « Bouil de Chambon » et La Clisse « La Roche et Château d'eau ».

2012 est la troisième année de mise en œuvre du Plan d'Actions **T**erritorial (PAT) du bassin l'Arnoult. versant de Cette opération, inscrite au programme Re Sources, est financée par l'Agence de l'Eau, le Conseil Poitou-Charentes, Régional FEDER pour les plans d'entretien communaux et le Syndicat des Eaux

L'animation initiée en 2011 a été maintenue et diversifiée auprès de nouveaux partenaires (ACPEL, FDCETA, coopératives et négoces locaux)



### • Les actions engagées auprès de la profession agricole pour réduire les pollutions diffuses (nitrates, phytosanitaires).

Des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET) sont proposées aux agriculteurs situés dans les zones sensibles des périmètres de protection. Les agriculteurs volontaires doivent préalablement réaliser un diagnostic d'exploitation permettant de situer leur exploitation et leurs pratiques vis-à-vis des risques de pollutions diffuses et ponctuelles de la ressource en eau souterraine. Des propositions d'amélioration sont ensuite élaborées. En 2012, 10 diagnostics d'exploitation ont été réalisés par le bureau d'études Envilys, dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Après ces diagnostics, les agriculteurs peuvent contracter des **MAET** qui sont des contrats passés avec l'Etat. L'exploitant s'engage dans des pratiques favorables à la qualité de l'eau (limitation de la fertilisation, remise en prairie,...), en contre partie d'une rémunération.

En 2012, 5 exploitants se sont engagés dans ces mesures et 2 exploitants engagés l'an passé ont ajouté des surfaces soit environ **185 hectares contractualisés.** L'objectif initial pour cette année était de **355 hectares** soit un objectif atteint à 53%.

Le Partenariat avec les Organisations Professionnelles Agricoles-Une convention de partenariat a été signée avec la Chambre d'Agriculture 17 pour la réalisation d'actions avec la profession agricole.

Des formations, journées techniques et expérimentations ont été réalisées avec la chambre (essais Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates en partenariat avec la coopérative de Beurlay, mesures de reliquats azotés, journées de formation,...).

Différentes actions ont été réalisées à destination des coopératives et de leurs techniciens (coopérative de Beurlay, Charente Alliance).

Un partenariat a également été lancé avec :

- l'Agence de l'Eau et le réseau Agrobio PC/GAB 17 comprenant la présentation d'itinéraire technique en maraîchage bio, la mise en relation de porteurs de projets en maraîchage bio avec d'éventuels cédants.....
- l'Association Charentes-Poitou d'Expérimentations Légumières (ACPEL) et la Fédération Départementale des Centres d'Expérimentations techniques Agricoles (FDCETA)
- Communication Elle est faite par la diffusion d'une lettre d'information aux exploitants agricoles du bassin et de journées de formation (élus, agriculteurs, ...). Une convention a également été signée avec l'association Planète Sciences, l'Inspection Académique et le Club de spéléologie à Saintes pour sensibiliser le public scolaire à la protection de la ressource en eau : « A la découverte du bassin versant de l'Arnoult ».
- Les actions engagées auprès des collectivités. Suite à une réunion de lancement réalisée au Syndicat des Eaux à l'attention des 30 communes incluses dans la vallée de l'Arnoult, 17 communes se sont portées volontaires pour mettre en place un plan d'entretien. 6 plans d'entretien ont été commencés.
- Les acquisitions foncières dans les périmètres de protection Un partenariat entre la SAFER et le Syndicat permet à celui-ci d'être informé des ventes de terrains dans les périmètres éloignés ou rapprochés des captages afin de faciliter les échanges et/ou acquisitions foncières.

• L'amélioration des connaissances : datation des eaux- Un suivi de qualité est réalisé sur 3 points de l'Arnoult (en eau superficielle) et 2 points en eau souterraine (1 source et 1 captage AEP). Une étude de datation des eaux souterraines par l'université de Rennes a été lancée en 2010. Il s'agit de disposer d'éléments sur les temps de résidence de l'eau souterraine de façon à mieux connaître sa dynamique. Cette étude a été restituée à l'ensemble des partenaires du programme lors d'une journée consacrée à la qualité de l'eau en mars 2013.

#### 2.2.3 – La préservation des nappes captives

Les ressources en nappe captive bénéficient d'une protection naturelle efficace. Le seul risque de pollution réside dans la présence de forages privés ne respectant pas l'isolation entre les eaux superficielles de médiocre qualité et la nappe profonde utilisée pour l'alimentation en eau potable.

La protection de ces nappes profondes passe par « Le diagnostic et la mise en conformité des forages privés en Charente Maritime » d'environ 120 forages privés situés autour de 26 forages d'eau potable.

Il s'agit préalablement de vérifier la bonne isolation internappes avant d'engager d'éventuels travaux découlant du diagnostic. Cette opération pluriannuelle fait l'objet d'une *Déclaration* d'*Intérêt Général (DIG)*.

Les 50 communes concernées par la mise en conformité des forages privés 26 communes avec un captage AEP 24 communes sans captage AEP ANNEPONT BEDENAC BERNEUIL BOIS BRIE SOUS MATHA CHENAC ST SEURIN D'UZET CONSAC CRAVANS CRAZANNES ECOYEUX GEAY GEMOZAC Captage d'eau potable **JAZENNES** JUICQ LA CHAPELLE DES Commune concernée POTS LA CLISSE LE DOUHET MIRAMBEAU MONTPELLIER DE MEDILLAN LA JARD LORIGNAC MOSNAC NERE MARIGNAC MAZEROLLES ST DIZANT DU GUA **NEULLES** NIEUL LE VIROUIL PESSINES ST GEORGES ANTIGNAC ST GREGOIRE D'ARDENNES PLASSAY ST LEGER PORT D'ENVAUX RIOUX ST MARTIAL DE MIRAMBEAU ST PIERRE D'OLERON TAILLEBOURG TANZAC THAIMS ST QUANTIN DE RANCANNES ROMEGOUX VENERAND VIROLLET SALIGNAC DE MIRAMBEAU ST AIGULIN

**Réalisation de diagnostics**- Durant l'hiver 2011/2012, la cinquième et dernière année du programme de diagnostics a été lancée pour les secteurs de Brie sous Matha, St Pierre d'Oléron, Chenac, La Clisse, St Dizant du Gua, Salignac de Mirambeau, Léoville et Ballans. 9 diagnostics ont été réalisés et 5 le seront durant l'année 2013.

Les opérations comportent le démontage de la pompe, l'inspection vidéo, les diagraphies, pompages et analyse d'eau sur l'ouvrage puis la repose de la pompe. Le bureau d'études Géoaquitaine est mandaté pour synthétiser les résultats.

Au 31 Décembre 2012, 114 forages privés sur 120 prévus dans la DIG (soit 95%) ont été diagnostiqués.



Dépose de pompe immergée



Mise en place d'un atelier de diagraphies



Inspection vidéo de l'ouvrage

Les travaux de mise en conformité des forages privés ont été différés dans l'attente de l'élaboration par les services de la DDTM de futures règles de gestion spécifiques aux forages qui seront mis aux normes en nappe captive.

#### 3 – La désaffectation des ouvrages

La mise en service de nouveaux forages liée à la restructuration des réseaux d'adduction d'eau potable entraîne la fermeture de captages ne présentant plus les garanties vis-à-vis des contraintes sanitaires actuelles. Après les visites sur le terrain avec l'ARS, la désaffectation des anciens captages d'eau potable pour 2012 est la suivante :

Commune	Lieu-dit	Date de désaffectation
Dompierre sur Charente	"Les Renfermis"	Mai 2012
St Georges du Bois	"Le Curé F <sub>2</sub> "	Septembre 2012
Vandré	"Les 4 Fontaines"	Septembre 2012
Vouhé	"Terrain de Sport"	Septembre 2012
St Savinien	"Bellejoie"	Novembre 2012

#### 4 – Les activités diverses

#### Contribution du service hydrogéologie à l'assainissement-

La station de traitements d'eaux usées d'Orignolles a été dotée d'un piézomètre de surveillance.

**Communications & Colloques-** La communication sur la préservation, la mise en valeur des nappes d'eau souterraine et sur les périmètres de protection a été poursuivie auprès des professionnels, du grand public, de la profession agricole, des élèves et étudiants (Lycée agricole de Saintes, Université La Rochelle,.....).

Aménagement de la station de mesures de débit de la Seudre à St André de Lidon- Le débit de la Seudre historiquement suivi à St André de Lidon est possible en période d'étiage grâce à la retenue et à la chute d'eau que provoque le passage d'une canalisation d'eau potable affouillée dans le lit mineur du cours d'eau.





Seuil de mesures généré par la canalisation affouillée

De façon à préserver tout à la fois la protection de la canalisation et continuer à utiliser cet obstacle pour le suivi des débits d'étiage de ce cours d'eau, le syndicat a aménagé un seuil de mesure et créé un ouvrage (« passe à poissons ») pour le passage d'espèces migratrices.



Aménagement du seuil après travaux : passe à poissons est située à gauche du seuil.

#### 3 - Les travaux

#### Doublement du feeder LE THOU – LA PANONNIERE

Ce projet a pour but la sécurisation de l'approvisionnement en eau du nord du Département et le renforcement de la capacité de transit en prévision de l'abandon de l'achat d'eau à Mervent.

Les travaux consistent en la fourniture et pose de 8,3 km de feeder fonte en diamètre 600 mm.

Le montant de l'opération s'élève à 3 540 000 € HT.





 Approvisionnement en eau des communes de SURGERES et ST GEORGES DU BOIS suite à l'abandon des captage du Cornet et du Curé

Suite à l'abandon des captages de Cornet à Surgères et du Curé à St Georges du Bois, des travaux de restructuration du réseau d'eau potable ont été étudiés à partir du réseau littoral, notamment du feeder Le Thou-Chambon-Bernay.

Les travaux engagés consistent en :

- la restructuration de l'interconnexion entre le château d'eau de tête de Surgères et la surpression vers Saint Georges du Bois :
- le renforcement et la sécurisation du surpresseur de Saint Georges du Bois :
- le démantèlement de l'unité de dénitratation du captage de Cornet :
- la désaffectation des deux captages :

Le montant total de l'opération s'élève à 150 000 € H.T.

#### Raccordement de la ZAC de Beaulieu et de la ZI de Périgny sur le réseau du Syndicat de LA ROCHELLE NORD

L'alimentation en eau potable de la ZAC de Beaulieu – Commune de PUILBOREAU et de la ZI de PERIGNY s'effectuait jusqu'à présent par le réseau de la Ville de La Rochelle, bien que situées sur le territoire du SIAE de la Région Nord de La Rochelle.

Afin de régulariser cette situation et de sécuriser l'alimentation du secteur, une interconnexion avec le réseau du Syndicat Nord a été réalisée en Fonte 200 sur 950 mètres pour la ZAC de Beaulieu et en PVC 140/160 sur 300 ml pour la ZI de PERIGNY, les piquages existants sur le réseau de la Ville de La Rochelle étant conservés en secours. Le montant de l'opération d'interconnexion s'établit à 350 000 € HT

La rétrocession des réseaux des 2 zones au Syndicat Nord s'est traduit par une indemnisation à hauteur de 184 673,35 € HT en faveur de la Ville de La Rochelle.

•

#### 4 - Le financement

Le Syndicat des Eaux a financé ses dépenses d'équipement brut, soit **16 242 k**€ sur ses ressources propres (autofinancement) et par l'encaissement de subventions dont 994 k€ du Conseil Général de la Charente-Maritime et 474 k€ des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire.

5 – Le Patrimoine Eau Potable

L'eau brute pompée dans les nappes et les eaux de surface doit être traitée, stockée et transportée à travers le département. Ces vastes réseaux de canalisations, réalisés initialement pour le réseau littoral dès les années 50 ont continué à être développés sur la côte puis dans l'intérieur du département à partir des années 1960. Ce patrimoine doit être entretenu et renouvelé régulièrement.

#### 5.1 – Le Patrimoine du Syndicat des Eaux

- la nouvelle usine de traitement d'eau de surface d'une capacité de 60 000m³/j et de sa retenue d'eau brute de 1.5 Mm³;
- un réseau primaire de gros diamètre (500 à 700 mm), d'environ 400 km, étendu sur le littoral et les îles avec les capacités de stockage adéquats (plus de 30 000 m³) et stations de reprises associées;
- 60 champs captants d'eau potable;
- 322 réservoirs ;
- 11 695 km de réseau d'eau potable.

#### 5.2 – Les Extensions d'Eau Potable

#### 5.2.1 – *Programme 2012*

Les dépenses engagées sont les suivantes :

- Crédits affectés 1 739 324 *euros* en section d'investissement 211 700 *euros* en section d'exploitation
- Nombre de branchements : 658
- Coût moyen par branchement : 2 965 euros HT
- Nombre de lotissements privés(et assimilés : projets de logements sociaux , d'établissements pour personnes âgées dépendantes ) et communaux : 19
- Linéaire de canalisation : 21 368 ml
- Coût moyen /ml : 91 € HT

On note une augmentation du programme de 129 546 € ( soit 7%) en terme d'affectation de crédits par rapport à 2011.

Le programme 2012 représente le traitement de **247 opérations** d'extension de réseau d'eau potable.

#### 5.2.2 – Dépenses réalisées

Ces dépenses correspondent aux travaux réalisés en 2012 et programmés en 2012 ou antérieurement.

Le montant des dépenses réalisées s'élève à 1 425 392 euros en section d'investissement et 138 831 euros en section d'exploitation.

On note une diminution des dépenses réalisées de l'ordre de **117 607 euros**, sans doute due à des reports de projets de particuliers ou à des décalages de travaux de 2011 en 2012.

#### 5.2.3 – Financement

#### Lotissements communaux

Le Syndicat des Eaux continue à prendre en charge les extensions ou renforcements de réseaux sous domaine public nécessaires aux raccordements des lotissements aux réseaux publics existants dans la limite de 6100 euros par branchement.

#### Lotissements privés

#### Desserte intérieure du lotissement :

Dépense à la charge du lotisseur

#### Raccordement au réseau existant :

Participation financière du SYNDICAT des EAUX dans la limite de *6 100 euros* par branchement, le complément étant à la charge du lotisseur.

Le Syndicat des Eaux propose aux communes la mise en place d'une PVR (Participation Voirie et Réseaux) ou d'un PUP (Projet Urbain Partenarial) dans la mesure du possible.

#### 5.3 – Les déplacements et aménagements de réseaux

Ces travaux correspondent aux aménagements de réseaux (déplacements, modifications, remise à niveau d'ouvrages de voirie dans le cadre d'un marché à bons de commande) nécessaires dans le cadre de travaux de voirie, d'implantation de canalisations en terrains privés notamment.

#### 5.3.1 – Programme 2012

Crédits affectés 1911 500 euros ht en section d'investissement 160 010 euros ht en section d'exploitation

soit une augmentation de 432 960 € (26%) par rapport aux crédits affectés en 2011

- ➤ Plusieurs travaux d'importance font partie de ce programme :
  - la mise en place de compteurs de sectorisation
  - l'aménagement d'un giratoire sur la RD 273 à La Brée les Bains
  - le déplacement de réseau au passage à niveau de Chambon

- la restructuration de réseau aux barrages des « Enfreneaux » à Marans
- -la restructuration de réseau en parallèle de l'aménagement de la RD 134 à Saint Georges Antignac
- le déplacement de canalisation pour l'aménagement routier après la suppression du passage à niveau SNCF de Saint Pierre d'Amilly
- la remise à niveau d'ouvrages de voirie (bouches à clé,.....) Ces travaux étaient jusqu'à présent confiés à une seule entreprise ; désormais ils sont réalisés par les exploitants des réseaux : régie du Syndicat (RESE) ou exploitants privés au travers de marchés à bons de commandes ; ils peuvent aussi être réalisés dans le cadre d'un accord avec le Département par les entreprises retenues pour réaliser les travaux de voirie.

Le programme d'aménagement de réseaux 2012 représente le traitement de **126 opérations** d'aménagement de réseaux eau potable.

#### 5.3.2 – Dépenses réalisées en 2012

986 387 euros sur programmes 2012 et antérieurs en section d'investissement et 179 421 euros en section d'exploitation.

Ces dépenses varient tous les ans en fonction des besoins.

Fonds propres du SYNDICAT des EAUX

#### 5.4 – Le renouvellement des réseaux d'eau potable

Le Syndicat s'est fixé comme objectif de renouveler son patrimoine déployé sur le territoire départemental.

Le vieillissement des réseaux (corrosion, cassures par tassement de sol, fuites aux joints,...) et des bâtiments et ouvrages de génie civil nécessite leur renouvellement progressif.

**8,2 M€/an** ont été engagés en autofinancement pour pouvoir remplacer les ouvrages dont la durée de vie est estimée à 50 ans pour les réseaux d'eau et à 80 ans pour le génie civil.

#### 5.4.1 – Programme 2012

Quelques informations à retenir :

<u>Crédits affectés</u> :	<b>7,5 M</b> € en section d'investissement (maîtrise d'ouvrage Syndicat des	
	Eaux ou maîtrise d'ouvrage déléguée)	
	<b>0,7 M</b> € en section d'exploitation (maîtrise d'ouvrage Collectivités)	

#### 5.4.2 – Dépenses réalisées

Les dépenses correspondent aux travaux réalisés en 2012, programmés en 2012 ou antérieurement.

Le Syndicat est intervenu notamment à Aigrefeuille (172 000 €), Fouras (250 000 €) La Chapelle des Pots (421 000 €), Loulay (210 000 €), St Georges de Didonne (189 000 €), St Palais sur Mer (260 000 €), Syndicat de Chenac (472 000 €), Syndicat de La Rochelle-Nord (1227 500 €), Syndicat des Rives de la Seudre (533 500 €), et en parallèle de l'assainissement avec Ardillières (134 000 €), Cram-Chaban (140 000 €), Lorignac (180 000 €)...

#### 5.5 – L'entretien et la réhabilitation des ouvrages d'eau potable

#### 5.5.1 – Réhabilitation

Les dépenses réalisées en 2012 s'élèvent à **394 422 euros ht,** elles correspondent à la poursuite du programme mis en place en 2008 comprenant deux lots géographiques NORD et SUD. Les travaux ont été retardés suite à des problèmes d'exploitation des ouvrages concernés.

En 2012, le Syndicat a lancé un diagnostic concernant la réhabilitation de 43 nouveaux ouvrages, ce diagnostic a été complété par un diagnostic amiante. L'appel d'offres de ce programme sera lancé en début d'année 2013 ; il comprendra deux lots géographiques et une tranche ferme et quatre tranches conditionnelles par lot.

#### 5.5.2 – *Entretien*

Un marché à bons de commande permet de répondre aux besoins. En 2012 le montant des travaux réalisés s'élève à **55 638** € ht correspondant à **10** bons de commande.

Le marché à bons de commande se terminera en mars 2013 ; une nouvelle consultation d'entreprises est prévue pour la mise en place d'un nouveau marché.

#### 5.5.3 – Financement

Fonds propres du SYNDICAT des EAUX

\_\_\_\_

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF







#### **Assainissement**

#### 1 Assainissement des communes rurales

Depuis plusieurs années, le Syndicat des Eaux se préoccupe du traitement des eaux usées des communes rurales. Lorsque l'habitat est très dispersé, l'assainissement non collectif constitue une solution pertinente. Dans le cas contraire, l'assainissement collectif doit être envisagé de façon pragmatique et novatrice, via des solutions « sur-mesure » tenant compte des particularités propres du territoire.

#### 1.1 - Le partenariat entre le Syndicat des Eaux et les collectivités

Préalablement aux études de mise en place de l'assainissement collectif sur une commune, une étude de zonage doit être réalisée. Celle-ci permet de définir :

- Les zones d'assainissement collectif où les communes sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques, leur traitement avant de les rejeter dans le milieu naturel ;
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif au sein desquelles les communes se doivent d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement individuel et, si elles le désirent, leur entretien.

Une fois la carte de zonage approuvée, la collectivité doit mettre en œuvre la collecte et le traitement des eaux usées domestiques dans les secteurs classés en collectif. Pour ce faire, elle fait appel aux services du Syndicat des Eaux, tant pour l'expertise technique, avec la réalisation et le suivi des études, que pour l'aspect administratif, avec la dévolution des études et des travaux selon le Code des Marchés Publics, la recherche et le gestion de subventions, et que pour le financement de l'opération.

Le Syndicat des Eaux veille néanmoins à associer les élus locaux aux différentes phases du projet, aux divers choix, comme celui de l'implantation des ouvrages..., un partenariat essentiel permettant de mener à bien un projet adapté au contexte spécifique local.

#### 1.2 - Le financement des opérations d'assainissement

Pour les modalités de financement, il faut différencier :

- ✓ Le réseau de collecte : la pose des canalisations et des postes de refoulement est subventionnée à 50% par le Conseil Général.
- ✓ La station d'épuration : le Conseil Général subventionne à 40%.

A ces subventions départementales, s'ajoutent quelques aides des Agences de l'Eau qui, selon leurs crédits affectés pour le département, complètent les aides de certaines opérations d'assainissement rural.

Le Syndicat des Eaux a investi, sur l'exercice 2012, plus de 16,5 millions d'euros.

Il a financé ses dépenses d'équipement brut sur ses ressources propres (autofinancement) et par l'encaissement de subventions dont 3,210 millions d'euros du Conseil Général de la Charente-Maritime et 1,948 millions d'euros des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire.

#### 1.3 - Les unités de traitement

#### 1.3.1 - De nouvelles communes assainies

En milieu rural, plusieurs filières de traitement sont proposées selon la sensibilité du milieu récepteur et les niveaux de rejet requis, l'emprise foncière disponible et l'intégration paysagère du projet.

181 unités de traitement (dont 5 pour des lotissements) ont d'ores et déjà été construites et le Syndicat des Eaux prévoit 150 millions d'euros d'investissements pour les années à venir.

Ecologiquement et économiquement compatibles avec les attentes des communes rurales, les petites stations apportent une réponse raisonnée à la protection des milieux aquatiques dans le département.

Elles font toutes appel à un phénomène biologique de dégradation de la matière organique et de la pollution présente dans les eaux usées domestiques via des micro-organismes naturellement présents dans le milieu, que ce soit, les stations de type « boues activées », ou encore les lagunages naturels ou les filtres plantés de roseaux...

Ainsi, en 2012, a été mise en service, par exemple, la station d'épuration d'ORIGNOLLES de type lits plantés de roseaux pour une capacité nominale de 450 Equivalent habitants. Le montant de l'opération s'élève à 305 000 €HT



Il en est de même pour le bourg de la Clotte qui est désormais équipée d'une station de type lits plantés de roseaux pour une capacité de 400 Equivalent-habitants. Cette opération était prioritaire avec la présence sur la commune d'un captage d'eau potable et de son périmètre de protection. Le coût de cette opération est de 290 000 €HT.

Station d'épuration de la Clotte

On peut également citer pour l'année 2012, la commune de VILLENEUVE LA COMTESSE, avec la réalisation d'une station d'épuration de type lits plantés de roseaux de 1 100 Equivalent-habitants pour un montant d'opération de 600 000 €HT,



Assainissement de VILLENEUVE LA COMTESSE

celle d'ARDILLIERES avec le même procédé pour 1 000 Equivalent-habitants et un montant d'opération de 520 000 €HT, ou encore celles de BEAUGEAY avec la réalisation d'une conduite de transfert vers la Base Aérienne pour 700 000 € HT, LORIGNAC pour 665 000 € (lits plantés de roseaux), CRAM-CHABAN avec des lits plantés de roseaux pour 720 000 €, LANDES pour 740 000 € HT, LONZAC pour 600 000 € HT ou bien ECURAT avec des disques biologiques pour 1 130 000 € HT...

Le Syndicat des Eaux continue à réaliser également des lagunages naturels, systèmes de traitement performants, d'exploitation simple et économe.

Néanmoins, ce type de filière ne peut être mis en œuvre partout ; cela dépend de la sensibilité du milieu récepteur ainsi que des opportunités d'acquisition foncière dans la mesure où les lagunes nécessitent une emprise foncière importante.

En 2012, un lagunage naturel a été réalisé sur la commune d'ANAIS pour 700 Equivalenthabitants et un montant d'opération de 450 000 €HT.

#### 1.3.2 - La poursuite de la collecte dans les communes rurales

Nombreuses opérations de mise en place de l'assainissement collectif dans des communes rurales ont été engagées en 2010, 2011. Celles-ci commencent par la construction de l'unité de traitement. L'ensemble de la zone à desservir ne pouvant être réalisé sur un seul exercice budgétaire, le réseau est scindé en plusieurs tranches fonctionnelles.

Ainsi, en 2012, des tranches de réseaux ont été réalisées :

- ➤ Saint Georges d'Oléron la Gibertière les Epinousses,
- > Saint Pierre d'Oléron Fort Royer,
- Saint Jean de Liversay village de Choupeau,
- > Thénac, fin de la desserte du bourg,
- ➤ Montroy,
- ➤ Muron (quartier de l'Ile d'Albe),
- > Ardillères,
- ➤ Le Thou, poursuite de la collecte.

#### 1.3.3 – Les aménagements de stations d'épuration existantes

### ARS en RE: Modification et renforcement du dispositif d'évacuation des eaux traitées de la station d'épuration.

Compte tenu de la saturation des bassins d'infiltration, notamment en période hivernale (remontée de nappe), pouvant entraîner des débordements dans la forêt domaniale contigüe, le Syndicat des Eaux a décidé, en concertation avec le Syndicat d'Assainissement d'Ars/Saint-Clément, des services de la DISE et des communes, d'aménager un exutoire complémentaire en mer via le réseau pluvial existant, et de doubler la capacité de pompage des eaux traitées de 50 m³/h à 100 m³/h.

L'arrêté préfectoral d'autorisation a fixé notamment le protocole de gestion du futur dispositif :

- <u>au printemps</u>: le rejet est prioritairement transféré dans la retenue d'irrigation de l'ASA d'Ars-en-Ré, le complément infiltré sur les bassins d'infiltration sans dépasser 1200 m³/j, et l'excédent évacué en mer via le réseau d'eau pluvial,
- <u>en été</u>: le rejet est prioritairement infiltré et le complément est transféré vers la retenue d'irrigation,

• <u>à l'automne et en hiver</u> : le rejet est évacué en mer à Saint Clément les Baleines via le réseau pluvial existant.

Montant de l'opération : 430 000 € HT - Les travaux ont été réceptionnés en Mai 2012.

#### 1.4 - Les sous-produits de l'assainissement non collectif

On dénombre dans le département, au sein des collectivités adhérentes au Syndicat des Eaux, 80 000 installations d'assainissement non collectif

Ces installations génèrent des sous-produits, les matières de vidange, issues des vidanges des fosses toutes eaux réalisées tous les quatre ans.

Cependant, deux secteurs, celui des Coteaux de Gironde et celui de le Gicq à l'est du département, ne disposaient pas de stations d'épuration suffisamment importantes.

Pour le secteur Est, une initiative privée est en projet.

Concernant le secteur des Coteaux de Gironde, le Syndicat des Eaux s'est porté maître d'ouvrage pour la réalisation d'une unité de traitement dédiée aux matières de vidange.

La filière choisie est constituée d'un pré-traitement physico-chimique avant traitement sur des lits plantés de roseaux. Le traitement se termine par un temps de séjour dans des lagunes avant infiltration dans le sol en place.



Les travaux ont été réalisés au cours de l'année 2012. Avec des conditions climatiques peu favorables aux terrassements dans des terrains argileux, les travaux ont pris un peu de retard.



L'unité de BOIS reçoit les matières de vidange des secteurs des Coteaux de Gironde depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2013.

#### 2 - L'assainissement du Littoral

En matière d'assainissement, le littoral présente des spécificités.

Tout d'abord, l'ensemble des communes littorales sont aujourd'hui équipées d'un système d'assainissement collectif. Chaque année, de nouveaux secteurs sont desservis conformément au zonage d'assainissement.

Le milieu récepteur est extrêmement sensible de part les divers usages que l'on y trouve, comme les zones de baignade, de pêche à pied, les zones conchylicoles...

Ceci génère des contraintes en matière d'assainissement, et plus précisément au niveau des normes de rejet à respecter dans ces zones littorales afin de ne pas détériorer la qualité du milieu récepteur et ne pas mettre en péril les divers usages.

De plus, au mettre titre qu'en eau potable, les ouvrages de collecte et de traitement dans ces zones littorales doivent être sur-dimensionnés afin de faire face à la pointe estivale. Pour l'Île d'Oléron, la population entre l'hiver et l'été est multipliée par 10!

#### 2.1 - Station d'épuration de la Cotinière à ST PIERRE D'OLERON

La station d'épuration de la Cotinière qui traite les eaux usées de la commune de Saint Pierre d'Oléron et d'une partie de la commune de Dolus d'Oléron fait l'objet d'une extension, passant sa capacité nominale de 25 000 à 60 000 Equivalent-habitants.



Les travaux consistent en la réalisation de bassins combinés capables de traiter chacun les eaux usées de 30 000 habitants. Les pré-traitements sont intégralement revus

Les deux bassins combinés - Cyrille DUPONT

.



De même, une nouvelle filière boues avec des centrifugeuses est réalisée.

Photo Cyrille DUPONT

Sont conservés les lagunes de finition avant le rejet en mer des eaux traitées, le bassin d'aération existant recyclé en réserve d'eau industrielle utilisée pour les besoins de l'exploitant sur la station.

Un nouveau bâtiment d'exploitation est construit. Celui-ci sera accessible au public.





Photos Cyrille DUPONT

Le montant du projet d'extension de la station d'épuration s'élève à 8,7 Millions d'Euros Hors Taxes. L'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Général de la Charente Maritime apportent leur soutien financier à hauteur de 40%; le reste étant financé par le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime.

La nouvelle filière de traitement a été mise en service en mai 2012. L'inauguration de la station a eu lieu le 21 mars 2013.

#### 2.2 – Station d'épuration de SOUBISE

Les nombreux projets de constructions sur les 4 communes et le raccordement de la Base Aérienne 721 ont amené le SIA d'Echillais-Soubise-St Agnant-Moëze à envisager une extension de la station d'épuration de Soubise.

Le SIA d'Echillais a délégué la maîtrise d'ouvrage au Syndicat des Eaux pour l'extension de la capacité de la station de 7000 à 14000 EH. Le montant de l'opération s'élève à 3 665 000 €.





#### 3 - La gestion du patrimoine

Le patrimoine du Syndicat des Eaux en matière de réseaux d'assainissement collectif représente 2 491 kilomètres de canalisations.

#### 3.1 – Réhabilitation de réseaux

Les premiers réseaux ont été posés au début des années 1970. A cette époque, les méthodes de pose n'étaient pas normalisées comme elles peuvent l'être aujourd'hui ; il en découle un vieillissement prématuré de certaines canalisations.

Plus précisément, les dysfonctionnements relevés dans le cadre des inspections télévisées réalisées par le Syndicat des Eaux proviennent majoritairement :

- ➤ De problèmes de corrosion des conduites, phénomène lié à la présence d'hydrogène sulfuré produit par la fermentation des effluents ;
- ➤ D'une mauvaise étanchéité des canalisations liée à des anomalies mécaniques, de type fissures, perforations...

Les réseaux ne sont alors plus étanches, présentant un risque de pollution diffuse mais engendrant également un surplus d'eaux claires parasites, source de dysfonctionnement de l'unité de traitement.

Le Syndicat des Eaux mène donc depuis 15 ans une politique de renouvellement de son patrimoine; chaque année, un budget de l'ordre de 3 millions d'euros dégagé de l'autofinancement permet de réhabiliter des canalisations et ainsi de lutter contre les eaux parasites et de veiller à la préservation des milieux.

En 2012, au Syndicat des Eaux, un budget de 3,8 M€ a été consacré à des opérations de réhabilitations de réseaux d'assainissement dont quelques opérations significatives sur les communes de :

- ✓ La traversée du bourg de SAINT NAZAIRE SUR CHARENTE pour un montant de 590 000 €HT.
- ✓ FOURAS TC1 du programme pluriannuel Avenue Louise Gabriel et Aristide Briand pour un montant de 300 000 €HT,
- ✓ ILE de RE nombreux travaux de réhabilitation de réseaux en fonction des programmes d'aménagement de voirie des communes et du Département, pour un montant global de 1 500 000 €HT,
- ✓ SAINT SAUVEUR D'AUNIS TC1 du programme de renouvellement de réseaux.

La gestion du patrimoine passe également par des actions préventives avec la mise en place de traitement sur les postes de refoulement afin d'éviter la formation d'H2S, un gaz issu de la fermentation des effluents qui dégrade les canalisations gravitaires situées en aval, particulièrement celles en amiante ciment.

#### 3.2 – Extensions de réseaux

#### Programme 2012

- Crédits affectés
   2 127 350 euros ht en section d'investissement.
   26 000 euros ht en section d'exploitation.
- Nombre de branchements 387
- Coût moyen par branchement 5 564 euros ht
- Nombre de lotissements privés(et assimilés : projet de logements sociaux, établissements pour personnes âgées dépendantes) et communaux 11
- ➤ Linéaire de canalisation 5682 ml
- > Coût moyen/ml 378 € ht

Le linéaire de canalisation ci-dessus correspond au réseau gravitaire uniquement.

On note une augmentation du programme **de 157 338** €, soit 8 %, en terme d'affectation de crédits par rapport à 2011.

Le programme 2012 représente le traitement de **94 opérations** d'extension de réseau.

#### Dépenses réalisées

Ces dépenses correspondent aux travaux réalisés en **2012** dont les crédits ont été programmés en 2012 et antérieurement.

Dépenses réalisées **1 589 898 euros** en section d'investissement et **29 869 euros** en section d'exploitation.

On note une diminution de l'ordre de **255 663 euros** des dépenses réalisées, sans doute due à des reports de projets de particuliers ou à des décalages de travaux en 2012.

#### **Financement**

#### Lotissements communaux

Le Syndicat des Eaux prend en charge les extensions de réseaux sous domaine public nécessaires aux raccordements des lotissements aux réseaux publics existants dans la limite de **6 900** euros par branchement.

#### Lotissements privés

#### Desserte intérieure du lotissement :

Dépense à la charge du lotisseur

#### Raccordement au réseau existant :

Participation financière du SYNDICAT des EAUX dans la limite de 6 900 euros par branchement, le complément étant à la charge du lotisseur.

Le Syndicat des Eaux propose aux communes la mise en place d'une **PVR** (Participation Voirie et Réseaux) ou d'un **PUP** (projet urbain partenarial) **dans la mesure du possible**.

#### 3.3 – Aménagements, déplacements de réseaux

Ces travaux correspondent aux aménagements de réseaux (déplacements, modifications, remise à niveau d'ouvrages de voirie) nécessaires dans le cadre de travaux de voirie, d'implantation de canalisations en terrains privés notamment.

Crédits affectés 703 670 euros ht en section d'investissement.

Pas de crédits affectés en section d'exploitation.

Dépenses réalisées 348 737 euros en investissement 45 365 euros en exploitation

Ces dépenses correspondent aux travaux réalisés en 2012 dont les crédits ont été programmés en 2012 et antérieurement. Elles varient tous les ans en fonction des besoins.

Elles correspondent principalement à des travaux de reprises de réseaux avant travaux de voirie programmés par les communes et à des travaux d'amélioration d'ouvrages existants. En 2012, se sont ajoutés des travaux de restructuration de réseaux suite à la tempête Xynthia.

S'y ajoutent aussi les travaux consistant en des remises à niveau d'ouvrages de voiries communales .Ces travaux étaient jusqu'à présent confiés à une seule entreprise titulaire d'un marché à bons de commande ; désormais ils sont confiés aux exploitants des réseaux : régie du Syndicat(RESE) ou exploitants privés au travers de marchés à bons de commandes. Ils peuvent aussi être réalisés dans le cadre d'un accord avec le Département par les entreprises retenues pour réaliser les travaux de voirie.

Le programme d'aménagement de réseaux 2012 représente le traitement de 77 dossiers d'opération d'aménagement de réseaux d'assainissement eaux usées.

**Financement** 

Fonds propres du Syndicat.

\_\_\_\_

# **Assainissement Non Collectif**





## **SOMMAIRE**

1 – MISSIONS DU SERVICE	4
2 – ETUDES DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	5
2.1 Définition	
2.2 Bilan de l'activité	8
2.2.1 Etudes	8
2.2.2 Urbanisme	
2.3 Financement	8
3 – CONTROLE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL	9
3.1 Missions	q
3.1 Missions 3.1.1 Contrôle de conception	ر 10
3.1.2 Contrôle de réalisation	
3.1.3 Diagnostic de fonctionnement et d'entretien	10
3.1.4 Contrôle périodique	11
3.2 Bilan de l'activité	11
3.2.1 Les contrôles	11
3.2.1.1 Contrôle des installations neuves en 2012	13
3.2.1.2 Contrôle et transactions immobilières des dispositifs d'assainissement individuel	
3.2.1.3 Campagnes de diagnostics des dispositifs d'assainissement individuel par commune 3.2.1.4 Bilan général des contrôles des dispositifs d'assainissement individuel	15
3.2.1.5 Vérification de la conception/exécution des travaux d'assainissement des lotissemen	11 11s 20
3.2.1.6 Indicateurs de performances	20
3.2.2 Urbanisme	20
3.2.2 Urbanisme 3.2.3 La Charte assainissement individuel de la Charente-Maritime	21
3.2.4 Autres activités	21
3.3 Financement	21
4 – REHABILITATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUE	L 23
4.1 Présentation	23
4.2 Définition du projet	
4.3 Coût des travaux	
The Court des Havada	47
E MONTENIC THUM A INIC	25
5 – MOYENS HUMAINS	25

## 1 - MISSIONS DU SERVICE :

Le titre I de l'article 35 de la Loi sur l'Eau du 03 janvier 1992 repris dans la loi du 30 décembre 2006 fait obligation aux communes de prendre en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif et aux contrôles des systèmes d'assainissement non-collectif.

L'article 54 de cette dernière loi précise que les communes ou leurs groupements délimitent après enquête publique :

*➡ les zones d'assainissement collectif* où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.

*tes zones relevant de l'assainissement non-collectif* où elles sont tenues d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, le traitement des matières de vidanges et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement individuel.

Depuis l'entrée en application de cette loi, beaucoup de collectivités, notamment rurales, se sont trouvées dépourvues face à leurs nouvelles compétences et obligations. Elles se heurtaient entre autre à leur devoir de contrôle technique des assainissements individuels et réclamaient un soutien technique, auparavant assuré par la DDASS.

Fort de ce constat, le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, qui regroupe la grande majorité des communes essentiellement rurales du département, a décidé en 1992 de mener une politique d'aide financière et technique envers ces communes adhérentes dans la définition de leurs zones d'assainissement collectif et non-collectif.

La création du service de contrôle de l'assainissement individuel a également été entérinée par arrêté préfectoral le 17 février 2000 pour assurer, dans un premier temps, la vérification de la conformité des nouveaux dispositifs d'assainissement autonome. Ainsi, 417 communes bénéficient actuellement de ce service représentant environ 163 000 habitants et 80 000 installations (voir carte page 26).

Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30/12/2006, le service procède également aux diagnostics de fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

## 2 – ETUDES DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT :

## 2.1 Définition

La définition des zones d'assainissement est une obligation prescrite par la Loi sur l'Eau. La répartition entre ces zones doit se faire en fonction de la structure de l'habitat, de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, des caractéristiques du milieu physique et des simulations économiques entre les deux techniques d'assainissement.

La réalisation de ces études sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux est confiée à des bureaux d'études compétents choisis après mise en concurrence conformément au Code des Marchés Publics.

Un programme d'environ 15 à 25 communes est établi chaque année avec les partenaires techniques et financiers (Conseil Général, Agences de l'Eau, DDTM).

Régulièrement ces zonages d'assainissement font l'objet d'une révision afin de tenir compte de l'évolution de l'urbanisation. Ces révisions sont souvent engagées lors de la mise en place ou révision de PLU ou de cartes communales, afin d'assurer une certaine cohérence entre le développement de l'urbanisation et l'assainissement.

## 2.2 Bilan de l'activité

### **2.2.1 Etudes :**

Résultats au 31 décembre 2012 (Voir carte ci-joint) :

	Rappel 2011	2012
Zonages approuvés après enquête publique	301	326
Zonages en cours de révision	16	18
Etudes réalisées ou en cours	55	43
Etudes du programme de l'année	15	15
Communes en attente de réalisation de l'étude de zonage	21	10

Nouveaux zonages d'assainissement approuvés après enquête publique en

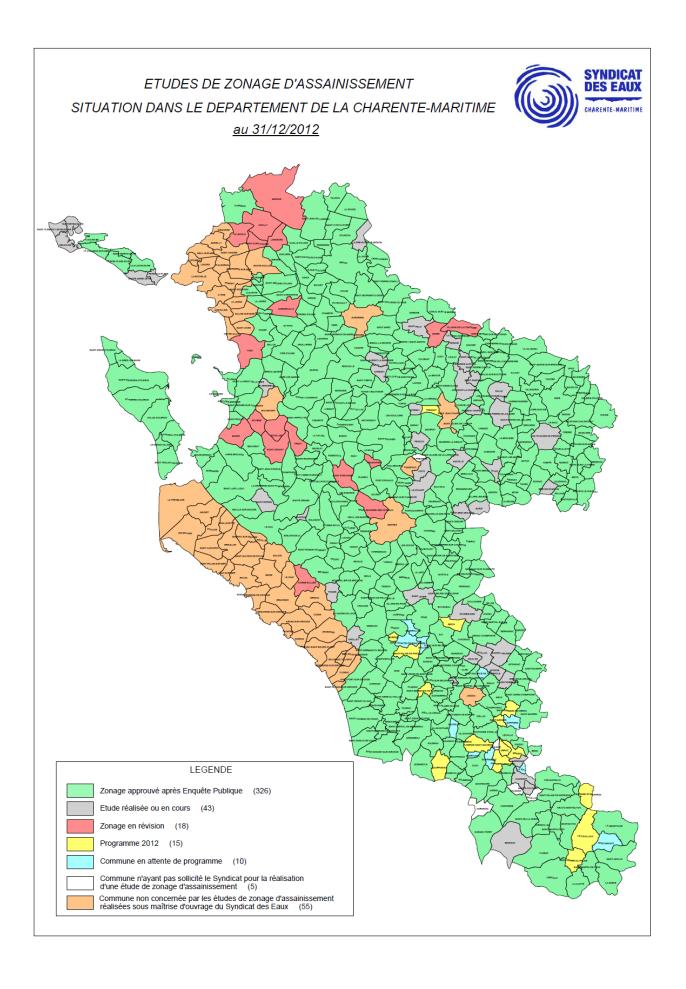
2012:

Communes de BAZAUGES, BLANZAC LES MATHA, BLANZAY SUR BOUTONNE, BRESDON, CHADENAC, CONTRE, LA COUARDE SUR MER, COURCERAC, LA FLOTTE EN RE, LE GUA, HIERS BROUAGE, LOIX EN RE, LOUZIGNAC, NEUVICQ MONTGUYON, SAINT EUGENE, SAINT GEORGES DE

LONGUEPIERRE, SAINT GREGOIRE D'ARDENNES, SAINT MARTIAL SUR NE, SAINT MARTIN DE RE, SAINT OUEN LA THENE, SAINT SIMON DE PELOUAILLE, SALEIGNES, SALIGNAC DE MIRAMBEAU, SEIGNE, VANDRE, VILLEMORIN, VILLEXAVIER.

Programme 2012 des études de zonage d'assainissement :

- Réalisation des études de zonage des communes de TERNANT, GIVREZAC, SAINT PALAIS DE PHIOLIN, BIRON, SAINT SIGISMOND DE CLERMONT, COURPIGNAC, SAINT GERMAIN DE VIBRAC, SAINT MEDARD, TUGERAS SAINT MAURICE, VIBRAC, MESSAC, POMMIERS MOULONS, BORESSE ET MARTRON, LE FOUILLOUX, SAINT PIERRE DU PALAIS.



## **2.2.2 Urbanisme :**

Afin d'assurer une certaine cohérence entre l'assainissement et le développement de l'urbanisation de ses communes adhérentes, le service a participé à l'élaboration ou révision de 54 documents d'urbanisme (cartes communales ou PLU) au cours de l'année 2012.

## 2.3 Financement

Les études de zonage d'assainissement dépendent du budget assainissement collectif.

La réalisation de ces études est financée de la manière suivante :

♦ 50 % Conseil Général et Agence de l'Eau,

♦ 50 % Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime.

Coût estimatif du programme 2012 des études de zonage d'assainissement :  $120\ 000,00\ \in\ H.T.$ 

# 3 - CONTROLE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL :

## 3.1 Missions

Chaque nouveau dispositif d'assainissement individuel doit faire l'objet d'un contrôle de conception et de réalisation. Les dispositifs d'assainissement individuel existants font l'objet d'un diagnostic de fonctionnement et d'entretien. Ces installations doivent également faire l'objet d'un contrôle périodique qui ne peut excéder 10 ans d'après la loi sur portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010.

Les modalités de ces contrôles étaient fixées dans un Arrêté du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non-collectif et dans le règlement du service public d'assainissement non-collectif.

Un nouvel Arrêté du 27 avril 2012 précise les critères d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux des installations d'assainissement non collectif.

Il définit notamment les zones à enjeu sanitaire et à enjeu environnemental :

- périmètre de protection d'un captage public d'eau utilisé pour la consommation humaine ;
- zone à proximité d'une baignade;
- zone a usage sensible : conchyliculture, pisciculture, pêche à pied, activités nautiques ;
- zones identifiées par le SDAGE ou SAGE démontrant une contamination des masses d'eau par l'assainissement non collectif;

Une plaquette présentant les différents contrôles des dispositifs d'assainissement individuel et destinée à l'ensemble des usagers du Syndicat des Eaux est diffusée :

- aux communes ;
- aux agents immobiliers;
- aux notaires
- à l'ADIL (Agence Départementale d'information sur le Logement) ;
- aux services instructeurs d'autorisation d'urbanisme ;
- aux exploitants des réseaux d'assainissement collectif;



La commune de SAINTES et LE BOIS PLAGE EN RE ont délégué la compétence assainissement non collectif au Syndicat des Eaux. Le SPANC du Syndicat des Eaux assure les différents contrôles des installations d'assainissement individuel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## 3.1.1 Contrôle de conception :

- Vérification du dossier de demande d'autorisation d'assainissement noncollectif renseigné par le pétitionnaire,
- Reconnaissance du site
- Compte-rendu de visite avec avis sur la conformité du projet d'assainissement.

## 3.1.2 Contrôle de réalisation :

- Vérification du dispositif avant recouvrement (volume de la fosse toutes eaux, dimension du système d'épandage, qualité des matériaux utilisés, ...).
- Compte-rendu de visite avec avis sur la conformité de l'installation.

## 3.1.3 Diagnostic de fonctionnement et d'entretien :

- Identification des différents ouvrages d'assainissement,
- Vérification de l'état de ces ouvrages (ventilation, accessibilité, corrosion...),
- Vérification de l'écoulement des effluents jusqu'aux dispositifs d'épuration,
- Vérification de l'entretien des ouvrages,
- Vérification du fonctionnement général,

- Evaluation des risques sanitaires et/ou environnementaux

## 3.1.4 Contrôle périodique (fréquence qui ne peut excéder 10 ans) :

- Vérifier les modifications intervenues depuis le précédent contrôle,
- Vérification de l'état des ouvrages (ventilation, accessibilité, corrosion...)
- Vérification de l'écoulement des effluents jusqu'aux dispositifs d'épuration,
- Vérification de l'entretien des ouvrages,
- Vérification du fonctionnement général
- Evaluation des risques sanitaires et/ou environnementaux

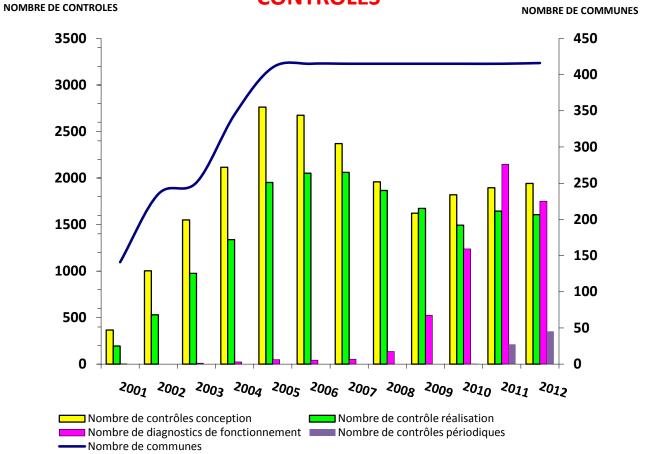
## 3.2 Bilan de l'activité

## 3.2.1 Les contrôles

Résultats entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2012 :

	Rappel 2011	2012
Nombre de communes contrôlées	415	417
Nombre de contrôles conception	1896	1942
Nombre de contrôles réalisation	1644	1607
Nombre de diagnostics de fonctionnement et d'entretien	2148	1751
Nombre de contrôles périodiques	214	353

# EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTROLES



Dans le tableau ci-dessous, est récapitulé depuis 2001, le nombre de contrôles réalisés :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Conception	366	1003	1550	2115	2762	2675	2370	1960	1622	1820	1896	1942	22081
Réalisation	194	530	975	1339	1952	2052	2061	1866	1673	1494	1644	1607	17387
Diagnostic													
fonctionne-	3	0	11	25	48	44	54	137	525	1238	2148	1751	5984
-ment et													
d'entretien													
Contrôle périodique										6	214	353	573
TOTAL	563	1533	2536	3479	4762	4771	4485	3963	3820	4558	5902	5653	46025

La diminution du nombre de contrôle de conception et de contrôle réalisation entre 2006 et 2009 est liée à un ralentissement de l'évolution de l'urbanisation à l'échelle du département. Par ailleurs, ce phénomène a été accentué par la mise en application de la réforme des autorisations d'urbanisme en octobre 2007 qui tendait à limiter la consultation du service assainissement individuel par les services instructeurs de permis de construire.

Cependant, un décret du 28 février 2012 a modifié le code de l'urbanisme, rendant obligatoire la fourniture de l'attestation de conformité du projet d'assainissement

individuel délivré par le SPANC dans la demande de permis de construire ou d'aménager. Ce principe permet de s'assurer de la faisabilité de l'assainissement non-collectif avant la délivrance du permis de construire.

Malgré une baisse sensible du nombre de constructions neuves de maisons d'habitation, le nombre de contrôle de conception et de réalisation d'installations neuves d'assainissement individuel reste soutenu. Ce phénomène est lié à la réhabilitation des installations existantes suite aux diagnostics de fonctionnement réalisés notamment lors des transactions immobilières.

L'augmentation depuis 2008 des diagnostics de fonctionnement est liée au développement de cette activité en lien avec les transactions immobilières (voir paragraphe 3.2.1.2) et avec les communes volontaires pour vérifier l'ensemble des installations existantes sur leur territoire (voir paragraphe 3.2.1.3)

### 3.2.1.1 Contrôle des installations neuves en 2012

TYPE D'INSTALLATION-FILIERES « classiques » (installation ayant reçu un avis favorable sur la conception)	NOMBRE D'INSTALLATIONS NEUVES
Tranchée d'épandage	215
Lit d'épandage	20
Filtre à sable vertical non drainé	1122
Filtre à sable vertical drainé	357
Tertre d'infiltration	41
Filtre à sable horizontal	3

TYPE D'INSTALLATIONDISPOSITIFS AGREES (installation ayant reçu un avis favorable sur la conception)	NOMBRE D'INSTALLATIONS NEUVES
2010-003_TOPAZE T5 avec filtre à sable	1
2010-008_SEPTODIFFUSEURS SD14 & SD22	4
2010-009_SEPTODIFFUSEURS SD23	1
2010-010_BIO-REACTION-SYSTEME	2
2010-012_EPURFIX-CP-5EH	6
2010-015_OXYFIX-90C-MB 4 EH	1
2010-016_OXYFIX-90C-MB 5 EH	2
2010-017_GAMME EPURFLO MODELES MAXI CP	8
2010-018_GAMME EPURFIX MODELES CP	6
2010-019_INNO-CLEAN EW 4	2
2010-021_SIMBIOSE 4 EH	1
2010-023_Filtre à massif de zéolithe - modèles 5 à 20 EH - EPARCO	26
2010-026_BIOROCK-D5	8
2011-001 & 2011-001bis_OXYFILTRE 5	1
2011-002_Microstation-modulaire-XXS	1
2011-004_AUTOEPURE 3000	1
2011-005_KLARO EASY	4

TYPE D'INSTALLATION-DISPOSITIFS AGREES	NOMBRE
(installation ayant reçu un avis favorable sur la conception)	D'INSTALLATIONS NEUVES
2011-006_TRICEL-P6	1
2011-007_GAMME COMPACT'O ST2	3
2011-008_EYVI-07-PTE	1
2011-010_STEPIZEN 1-5EH	1
2011-012_EPURALIA-5EH	3
2011-015_SEPTODIFFUSEURS SD	4
2011-018_EPURFIX modèle CP MC	1
2011-020_2011-021_GAMME EPURFLO MINI CP - MEGA CP	1
2011-022_Jardin d'assainissement FV+FH	4
Filtre plantés de roseaux	1
2012-014_GAMME BIOROCK D	1

## 3.2.1.2 Contrôle et transactions immobilières des dispositifs d'assainissement individuel

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 avait instauré l'obligation de fournir le document issu du dernier contrôle des installations d'assainissement individuel lors des transactions immobilières avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La nouvelle Loi portant engagement National pour l'Environnement (Loi dite Grenelle II) a avancé cette obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'objectif de cette mesure législative est d'améliorer l'information des acquéreurs sur l'état du bien immobilier dont ils font l'acquisition. Ce principe devrait également réduire les risques de contentieux entre acquéreur et vendeur et participe à la lutte contre les pollutions diffuses et l'insalubrité.

En effet, toujours selon la Loi Grenelle II, l'acquéreur dispose d'1 an après signature de l'Acte de vente pour faire, si nécessaire, procéder aux travaux de mise en conformité de l'installation.

Sans attendre l'échéance réglementaire du 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'ensemble des notaires, des agents immobiliers et les communes adhérentes au Syndicat des Eaux a été sensibilisé et informé dès 2009, des dispositions prises par le Syndicat des Eaux.

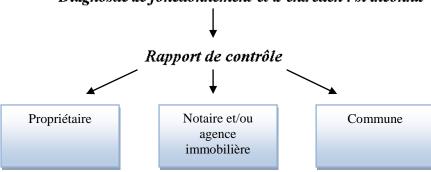
Ainsi, le Syndicat des Eaux fournit les documents issus des contrôles d'assainissement individuel qu'il réalise, à la demande de vendeurs d'immeubles, notaires ou agents immobiliers.

La procédure est la suivante :

## Demande d'informations sur le contrôle de l'assainissement individuel

Intervention sur le terrain : identification et vérification du fonctionnement du dispositif

- Non nécessaire : si dernier contrôle < 3 ans
- Contrôle périodique : si dernier contrôle > 3 ans
- Diagnostic de fonctionnement et d'entretien : si inconnu



Notaire et/ou propriétaire, agence immobilière, commune

Syndicat des Eaux

Pour faciliter la consultation du Syndicat des Eaux, un fascicule explicatif et un imprimé type de « demande d'informations dans le cadre d'une vente d'immeuble à usage d'habitation » sont disponibles sur le site internet du Syndicat des Eaux : www.sde17.fr rubrique « Assainissement individuel ».

En 2012, le service a été sollicité 1674 fois pour fournir le document issu du contrôle des installations d'assainissement individuel dans le cadre d'une vente d'immeubles à usage d'habitation.

## 3.2.1.3 Campagnes de diagnostics des dispositifs d'assainissement individuel par commune

Ces diagnostics consistent à vérifier sur l'intégralité d'un territoire communal, l'ensemble des installations d'assainissement individuel n'ayant pas déjà fait l'objet d'un contrôle récent par le Syndicat des Eaux, en application de la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006, qui précise que l'ensemble des installations doivent faire l'objet d'un diagnostic avant le 1er janvier 2013.

En 2010, ces contrôles ont été réalisés sur BERCLOUX, CHEPNIERS, LANDRAIS, COLOMBIERS, SAINT SEURIN DE PALENNES, VENERAND, PREGUILLAC, FORGES et LE THOU.

En 2011, ils ont été réalisés sur les communes d'AIGREFEUILLE, CLION SUR SEUGNE et THENAC.

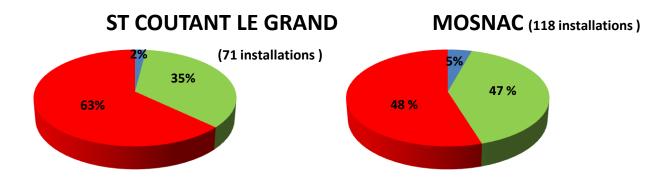
En 2012, ces campagnes de diagnostics ont été achevées sur SAINT COUTANT LE GRAND, MOSNAC et SALIGNAC SUR CHARENTE.

D'après l'article L1331-1-1 du Code de la Santé Publique, les installations présentant un risque sanitaire et/ou environnemental doivent faire l'objet de travaux de réhabilitation dans un délai de 4 ans suivant le diagnostic.

Dans le cadre de la politique départementale d'amélioration de la qualité des zones portuaires menées par le Conseil Général et en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, des campagnes de diagnostics des installations d'assainissement individuel ont débuté sur des communes présentant un enjeu sanitaire majeur, telle qu'une zone conchylicole ou une zone de baignade.

Ainsi en 2012, les diagnostics des installations d'assainissement individuel des habitations, des établissements et cabanes ostréicoles ou de plaisance ont commencé sur les communes de PORT DES BARQUES, BOURCEFRANC LE CHAPUS et MARENNES. Le Comité Régional conchylicole ainsi que la DDTM service culture marine ont été informés de cette démarche.

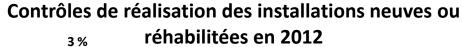
## Evaluations des risques sanitaires et environnementaux :

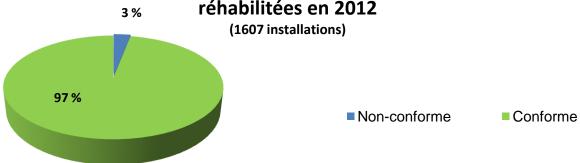


## **SALIGNAC SUR CHARENTE** (62 installations)

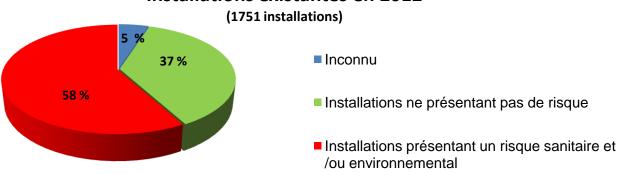


## 3.2.1.4 Bilan général des contrôles des dispositifs d'assainissement individuel

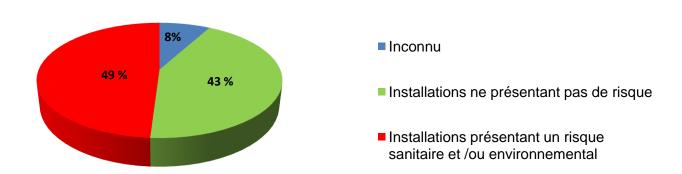




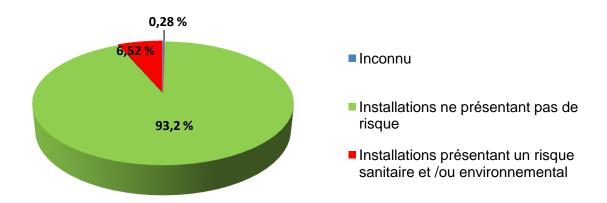
# Diagnostics de fonctionnement et d'entretien des installations existantes en 2012



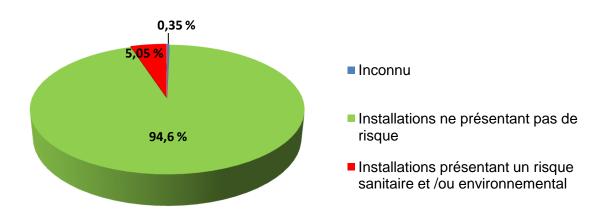
# Diagnostics de fonctionnement et d'entretien des installations existantes réalisés depuis 2001 (5984 installations) :



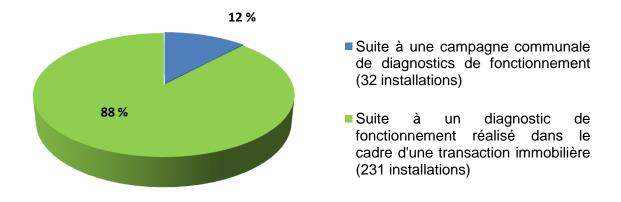
# Contrôles périodiques de fonctionnement des installations existantes en 2012 (353 installations) :



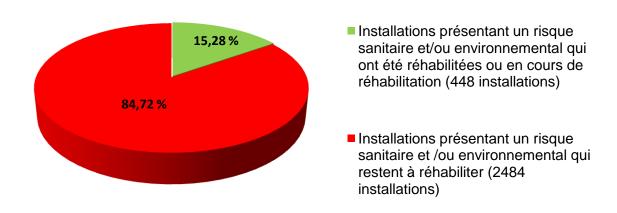
# Contrôles périodiques de fonctionnement des installations existantes réalisés depuis 2001 (573 installations) :



# Installations faisant l'objet d'un projet de réhabilitation en 2012 suite à un diagnostic de fonctionnement réalisé depuis 2001 :



# Installations ayant fait ou faisant l'objet d'un projet de réhabilitation depuis 2009 suite à un diagnostic de fonctionnement réalisé depuis 2001 :



## 3.2.1.5 Vérification de la conception/exécution des travaux d'assainissement des lotissements

Depuis 2005, le service procède également à la vérification de la conception/réalisation des réseaux d'assainissement privés et raccordés à une unité de traitement commune dans le cadre des lotissements privés.

Ces contrôles, réalisés sous convention avec le lotisseur et la commune, sont effectués par des visites de chantiers, essais d'étanchéité de réseau, contrôle vidéo du réseau, essais de compactage des tranchées. 2 lotissements autorisés en 2012 sur les communes de FERRIERES D'AUNIS et ECOYEUX ont fait ou vont faire l'objet de ces contrôles.

## 3.2.1.6 Indicateurs de performance

D'après le Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, il correspond au « taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif ».

Selon l'observation des données sur les services publics d'eau et d'assainissement, ce taux (nomenclature P301.3) correspond à :

(Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12 de l'année N et ce depuis la création du service) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service) X 100.

## Il s'agit donc:

(Nombre de contrôles de réalisation conforme + nombre de diagnostics d'installation ne présentant pas de risque+ nombre de contrôles périodiques d'installations ne présentant pas de risque) / Nombre total de contrôle réalisation + nombre total de diagnostics + nombre total de contrôles périodiques) X 100

### En 2012, ce taux est de 84,85 %.

La signification d'une évolution positive ou négative dans le temps ne pourra être appréciée que quand l'ensemble des installations auront fait l'objet d'un contrôle.

### 3.2.2 Urbanisme

En 2012, le service est intervenu également :

- ✓ En réponse à 121 demandes de certificats d'urbanisme,
- ✓ En réponse à 12 demandes de permis d'aménager,
- ✓ En réponse à 21 déclarations préalables.

## 3.2.3 La Charte assainissement individuel de la Charente-Maritime

Le service est à l'origine de l'élaboration de la charte assainissement individuel de la Charente-Maritime. L'objectif est de proposer aux professionnels de s'engager dans une démarche qualité dans la réalisation de leurs travaux d'assainissement.

Cette charte a été signée le 9 juin 2005 par l'Etat, le Conseil Général, l'Association des Maires, le Syndicat des Eaux, la CDA de LA ROCHELLE, la CDA de Royan Atlantique, la ville de SAINTES, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la CAPEB, la CNATP, la FFB, la Fédération des Travaux Publics et les Agences de l'Eau LOIRE BRETAGNE et ADOUR-GARONNE.

42 entreprises se sont engagées dans cette charte en 2012 (Voir annexe).



La mise en place d'une charte destinée aux bureaux d'études concepteurs d'installations d'assainissement non collectif a été lancée.

### 3.2.4 Autres activités

Le Syndicat des Eaux est également membre du Conseil d'Administration de l'ARTANC (Association Régionale des Techniciens en Assainissement Non-Collectif du bassin Adour-Garonne).

Une demi journée consacrée à la présentation des missions des collectivités locales en matière d'assainissement non collectif a été organisée le 28/03/2012 pour les étudiants de BTS Gestions et Maîtrise de l'Eau du Lycée Georges Desclaudes.

## 3.3 Financement

Le service de contrôle est financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial (article L 2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il fait l'objet d'une redevance à la charge des usagers.

Les tarifs hors taxe 2011 ont été reconduits en 2012.

	Rappel tarif 2011	Tarif 2012
	(TVA à 5,5 %)	(TVA à 7 %)
Contrôle de conception et	178,00 € TTC	180,53 € TTC
réalisation		
Diagnostic de	100,00 € TTC	<i>101,43 € TTC</i>
fonctionnement et		
d'entretien		
Contrôle périodique	60,00 € TTC	60,85 € TTC

Les autres sources de revenus sont les cotisations des communes et les subventions des Agences de l'Eau ADOUR GARONNE et LOIRE BRETAGNE.

# 4 - REHABILITATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

## 4.1 Présentation

La prise en charge des travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement individuel par le Syndicat des Eaux (qui, d'après la réglementation, incombe normalement aux propriétaires de ces installations) a pour origine une volonté politique importante de remettre en état de fonctionnement des installations d'assainissement individuel défectueuses à l'origine de nuisances notamment sur des secteurs présentant une certaine sensibilité aux pollutions diffuses tels que certains périmètres de protection de captage d'eau potable.

C'est dans cet esprit que le Syndicat des Eaux a décidé d'engager une opération pilote sur la commune de SAINT DIZANT DU BOIS en collaboration avec la municipalité. Ce projet a permis aux propriétaires d'installations d'assainissement défectueuses de bénéficier au maximum de 30 % de subvention du Conseil Général (dans la limite de 8018,00 € TTC/installation) et de 50 % de subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (dans la limite de 7000 € TTC/installation).

## 4.2 Définition du projet

D'après l'étude réalisée par le bureau d'études SICAA en 1997 et actualisée par le bureau d'études AIC en 2003, les dispositifs d'assainissement individuel présentant des risques d'ordre sanitaire et de pollution des eaux souterraines et superficielles ont été localisés sur la commune de SAINT DIZANT DU BOIS.

Sur 62 assainissements individuels diagnostiqués, 45 installations ont été identifiées comme susceptibles de nuire à la salubrité publique et/ou l'environnement et nécessitent donc des travaux de réhabilitation.

Cette opération consistait donc dans un premier temps, à réhabiliter une vingtaine d'assainissements individuels considérés comme défectueux. Suite à une enquête publique réalisée entre le 3 octobre 2006 et le 3 novembre 2006, l'Arrêté de Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux de réhabilitation d'assainissement individuel a été signé par le Préfet le 27 avril 2007. Cette déclaration légitime l'intervention du Syndicat des Eaux en domaine privé pour assurer les travaux de réhabilitation. L'opération est basée sur un principe de volontariat des propriétaires qui souhaitent confier la réalisation des travaux de réhabilitation, dans le cadre d'une convention, au Syndicat des Eaux.

Le Syndicat des Eaux est donc intervenu en tant que mandataire des propriétaires et ce principe permet d'harmoniser les démarches et la qualité des travaux. Les travaux ont été confiés à une entreprise sur la base d'un cahier des charges détaillé établi par le maître d'œuvre. L'ensemble du projet a été présenté à la population lors d'une réunion publique le 18 février 2009. 17 propriétaires se sont portés volontaires pour cette opération et les études de définition de leurs travaux de réhabilitation ont été réalisées en 2010. A la suite de ces études, 10 propriétaires ont souhaité poursuivre ce projet.

En 2011, après avis d'appel public à la concurrence, un marché de travaux a été passé avec l'entreprise BASTERES Frères situés à MONTGUYON.

La signature d'une convention destinée à confier les travaux de réhabilitation de l'installation d'assainissement au Syndicat des Eaux et précisant le montant restant dû par les propriétaires, déduction faite des subventions évoquées au paragraphe 4.1 a alors été proposée. 5 propriétaires sur les 10 encore volontaires se sont engagés dans cette démarche.

Après état des lieux contradictoire, les travaux ont été engagés en novembre 2011 par l'entreprise BASTERE sous la conduite du Syndicat des Eaux. Ils se sont achevés début 2012. Après réception des travaux et nouvel état des lieux contradictoires, la propriété de chaque installation a été transférée au propriétaire de l'immeuble.





## 4.3 Coût des travaux

ASSAINISSEMENTS	Travaux + maîtrise d'œuvre € TTC	Subvention agence de l'Eau ADOUR GARONNE € TTC	Subvention Conseil Général de la Chte- Maritime € TTC	Montant restant dû par le propriétaire € TTC
Propriétaire N°1	5 026,12	2 513,06	1 507,84	1 005,22
Propriétaire N°2	8 621,84	3 500,00	2 405,40	2 716,44
Propriétaire N°3	6823,30	3 500,00	2 405,40	1 364,66
Propriétaire N°4	5 951,02	2 975,50	1 785,31	1 190,21
Propriétaire N°5	11 991,73	3 500,00	2 405,40	6 086,33
TOTAL	38 414,01	15 988,56	10 509,35	12 362,86

Le Conseil Général de la Charente-Maritime a accordé une aide de 30 % du montant dans la limite de 8 018,00 € TTC par installation à réhabiliter.

L'agence de l'Eau ADOUR GARONNE a accordé une aide de 50 % du montant dans la limite de 7 000,00 € TTC par installation à réhabiliter.

Ainsi les propriétaires ont pu obtenir jusqu'à 80 % de subvention pour les travaux de réhabilitation de leur installation d'assainissement individuel.

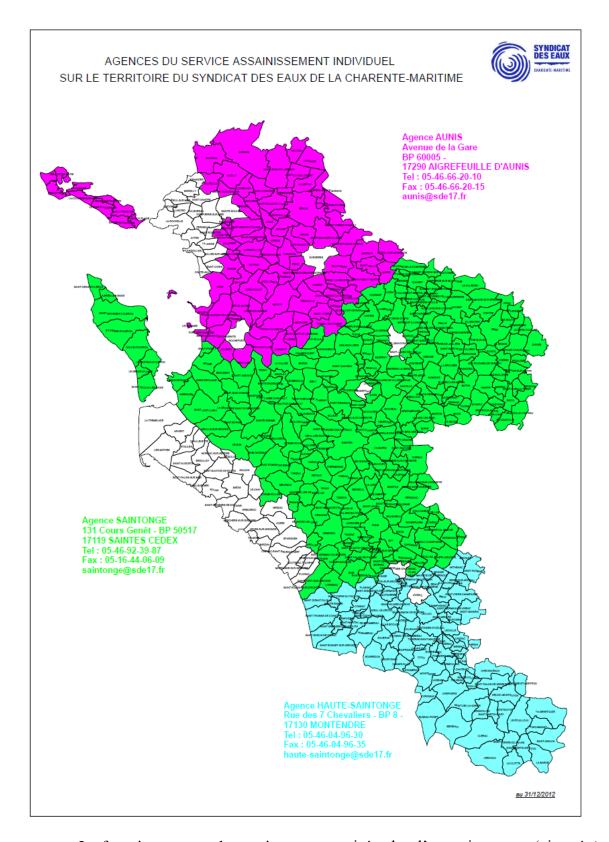
## 5 - MOYENS HUMAINS:

Afin d'assurer une meilleure proximité avec les usagers, le service s'est doté de 2 agences décentralisées en 2006 : l'agence AUNIS située à AIGREFEUILLE et l'agence HAUTE SAINTONGE située à MONTENDRE (Voir carte ci-jointe).

En février 2012, l'agence AUNIS a changé de locaux et se situe désormais Avenue de la Gare – BP 60005 – 17290 AIGREFEUILLE.



Agence AUNIS du Syndicat des Eaux



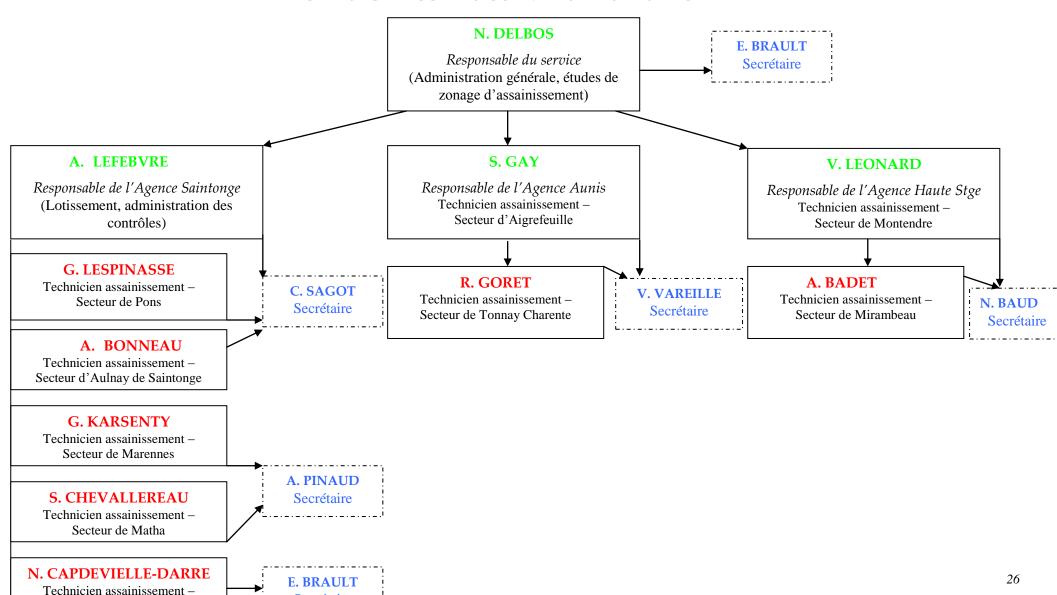
Le fonctionnement du service est organisé selon l'organigramme (ci-après).

Les missions exercées par le Service Public d'assainissement Non Collectif représente 14,8 équivalents temps plein (dont 13,8 exclusivement lié à l'assainissement non collectif).



Diagnostic de fonctionnement

## SERVICE ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL



Secrétaire

## **ANNEXE**

# CHARTE ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL DE LA CHARENTE-MARITIME ANNEE 2012



# Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

2012

## Les membres signataires de la Charte Assainissement Individuel s'engagent :

- à assurer la promotion de la présente charte
- à établir la liste des entreprises et la diffuser auprès des maîtres d'ouvrage, des collectivités, des maîtres d'oeuvres...
- à assurer l'organisation des journées de formation et d'information nécessaires au développement de la dite Charte





























## L'entreprise signataire de la Charte Assainissement Individuel s'engage lors de la réalisation des travaux :

- à souscrire une assurance (RC professionelle et RC décennale) pour les travaux d'installation ou de réhabilitation de systèmes d'assainissement individuel
- à s'assurer que le maître d'ouvrage a obtenu l'autorisation de réalisation des travaux d'assainissement auprès du SPANC
- à fournir au maître d'ouvrage:
  - soit des certificats ou attestations de maîtres d'ouvrages pour des travaux de même nature et d'importance équivalente datant de moins de 3 ans
  - soit des qualifications ou références professionelles équivalentes
  - et dans tous les cas une attestation de formation du responsable de l'entreprise ou du personnel exécutant En cas de recours à la sous-traitance, l'entreprise réalisant les travaux devra répondre aux même engagements et conditions de compétence que l'entreprise principale.
- à mettre à disposition du personnel compétent pour réaliser les travaux
- à mettre en place les moyens humains et matériels nécessaires au respect du planning défini en accord avec le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre, ainsi qu'à justifier tout dépassement notable des délais
- à réaliser les travaux conformément à la réglementation et au réglement du SPANC s'il existe mais aussi en respectant les conditions de pose spécifiées par les fabricants sur les matériaux et équipements ainsi que les règles de sécurité
- à assurer une bonne définition des travaux d'installation ou de réhabilitation des systèmes d'assainissement individuel conformément à l'état des lieux effectué avant le commencement des travaux ou aux souhaits du particulier si sa demande n'entraîne pas de surcoût
- à fournir, au moment de la réception des travaux, au particulier et au SPANC un plan de recolement précisant les cotes altimétriques ainsi qu'une fiche descriptive des équipements utilisés
- à fournir, au moment de la réception des travaux, une note sur les précautions à prendre pour maintenir l'installation en bon état de fonctionnement



## Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

Liste des entreprises chartées

2012

#### **ATRM**

10 A ROUTE DE BELOIRE 17132 MESCHERS Tel : 05 46 06 97 49

LA BRULEE 17430 GENOUILLE Tel : 05 46 27 71 86 Fax: 05 46 27 83 08

> BARRAUD XAVIER 17620 CHAMPAGNE Tel: 06 11 67 48 75

BASTERE FRANÇOIS **MARENNES** 17270 MONTGUYON Tel : 05 46 04 11 38 Fax: 05 46 04 10 70

BAUDRY DAVID 9 RUE DE LA MAIRIE 17240 CLION SUR SEUGNE Tel : 05 46 04 86 27 Fax: 05 46 04 86 27

BERGER ANTHONY LA FAIENCERIE 17130 SOUMERAS Tel: 09 65 18 48 34

2 RUE LA GRANDE VACHE 17120 EPARGNES Tel: 05 46 90 41 17

> BRANGER DIDIER 25 RUE DE LA MALVAUD 17460 TESSON Tel : 05 46 91 62 10 Fax: 05 46 91 94 85

BRASSAUD JOEL ZA 14 RUE DES MARONNIERS 17600 PISANY

Fax: 05 46 94 82 39

98 ROUTE DE MORTAGNE Tel : 05 46 96 41 38 Fax: 05 46 96 41 38

BURDIN YANNICK 17600 CORME ROYAL Tel : 05 46 94 73 31 Fax: 05 46 94 41 64

> SARL BUREAU CONSTRUCTION **BUREAU DANIEL**

17270 CLERAC Tel : 05 46 04 25 24 Fax: 05 46 04 16 45

CORNUALII T VALERY 24 RUE DES METAIRIES 17250 LA VALLEE Tel: 06 12 33 06 01 Fax : 05 46 95 02 06

#### DEFFAYET GERALD

17600 NIEULLE SUR SEUDRE Tel: 05 46 02 83 40

SARL SETRAP

LD LE MOULIN ROUTE D'AYTRE BP 35

Fax: 05 46 44 81 47

#### DOUBLET THIERRY

17250 SOULIGNONNES Tel: 05 46 95 51 78 Fax: 05 46 95 54 58

SARL GRIMBERT GRIMBERT DIDIER 21 ROUTE DE MONTENDRE 17500 VII I FXAVIFR Tel : 05 46 48 23 16

SARL GUIBERTEAU FRERES GUIRERTEAU AL AIN 4 RUE DE LA GARE 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE

Tel: 05 46 95 40 32 Fax: 05 46 94 09 38

GUINOUARD J. YVES 79 RUE DE LA BARLERIE 17700 ST GEORGES DU BOIS Tel : 05 46 27 94 02 Fax: 05 46 27 94 02

HURTAUD ALEX 26 CH. D AIGREFEUILLE **PUYVINEUX** 17220 LA JARRIE Tel: 05 46 01 26 07

Jonzac



MURARO MICHEL

Tel : 05 46 01 92 65 Fax: 05 46 01 85 94

Tel: 05 46 93 90 44 Fax : 05 46 93 96 12

## LA GATINE

Tel : 06 33 24 30 34

SARL TTP PENICAUT LUDOVIC LA RAMEE 17430 BORDS

Fax: 05 46 83 84 53

RENAUD BERNARD ET EMMANUEL 17240 ST DIZANT DIJ GUA Tel: 05 46 49 99 19 Fax: 05 46 49 94 30

17170 LA RONDE

Tel : 05 46 27 00 58 Fax: 05 46 27 00 58

RUJU ROMUALD TP RUJU ROMUALD 1 IMPASSE DES ORMEAUX

Fax: 05 46 24 09 92

SAINTE MARIE FRANCK 41 AV DES MATHES 17570 LES MATHES

Tel : 05 46 39 01 20 Fax: 05 46 22 57 59

TAUNAY PASCAL 13 RUE DE LA HAUTE POMMERAIE 17350 PORT D ENVAUX Tel: 05 46 91 91 61



## Fax: 05 46 48 48 20 SARL MARTIN & FILS

MARTIN STEPHANE LA TREUIL

17490 SAINT OUEN LA THENE Tel: 05 46 26 30 19 Fax: 05 46 26 74 61

MICHAUD TP MICHAUD DANIEL

ZAC de Liauze 11 rue N. Appert 17250 PONT LABBE DARNOULT

Tel : 05 46 92 35 00 Fax: 05 46 92 35 04

SARI RECLIPIEALI SERVICES 32 RUE DE L'ANCIEN RELAIS

SARL CHIASSON MURARO POUVREAU 2 RUE DU CALVAIRE

17170 SAINT JEAN DE LIVERSAY

PAPIN JANINE 7 RUE LE CLERGEAU 17600 CORME ROYAL

> PAPON JEAN-CHRISTOPHE 17490 NEUVICQ LE CHÂTEAU

Tel : 05 46 83 84 53

SARI RENAUD FRERES ET EILS

RENAUDEAU ERIC 2 RUELLE DES VIOLETTES

17160 LE GICQ Tel : 05 46 24 09 92

SARL ENT DU BAT STE MARIE

TERRASSEMENT PORT D'ENVALLOIS

Fax: 05 46 91 91 61



AUBOUET LAURENT Fax : 05 46 06 97 49

AUGUSTE J.GUY

# SARI BARRAUD FRERES

SARL BASTERE FRERES

## TERRASSEMENT CLIONNAIS

## **BOBIN LAURENT**

Fax : 05 46 91 94 03 SARL BRANGER FRERES

SARL BRASSAUD JOEL

Tel : 05 46 94 83 00

## BRIZARD STEPHANE

17260 ST ANDRE DE LIDON

## SARL NIMA

ZA LES CHAMPS BREUILLET

9 RUE DE LA FAIENCERIE

1 RUE DES ECHIVES Fax: 05 46 02 83 40

## DEMEOCQ RAYMOND

17182 PERIGNY

Tel: 05 46 44 17 04

7 CHEMIN DE MONPOU



Fax: 05 46 01 26 07 Saint Jean d'Angely Rochefort sur mer

Royan. Saintes

DUMAS SEBASTIEN *5 LA FERRIERE* 17210 BUSSAC FORET Tel: 05 46 04 02 95

#### GAGNER FREDERIC ZI LES ESSARTS 17330 LA CROIX COMTESSE

Fax: 02 40 67 54 43

Tel : 05 46 26 61 06 Fax : 05 46 26 61 06 LG BAT

#### GARECHE LUDOVIC 22 CHEMIN DU PINIER 17120 CHENAC ST SEURIN D'UZET Tel: 06 18 47 33 68

Fax : 05 46 97 52 39 SARI SRTMT GAUTRON JACKY 12 RUE DE BOIS ROND

17430 TONNAY CHARENTE Tel : 05 46 87 52 97 Fax: 05 46 99 55 93

TP THIFRRY GENDRE GENDRE THIERRY 28 ROUTE DE SAINT AUGUSTIN 17920 BREUILLET Tel : 05 46 22 69 33

#### Fax: 05 46 22 69 33 Ets GOURBIN **GOURBIN FRANCIS**

La Rochelle

10 RUE LES MARONNIERS ZAE LES MARONNIERS 17600 PISANY Tel : 05 46 92 67 89 Fax: 05 46 90 66 31







IZAMBARD I LUC

17380 LANDES

JEAN STEPHANE

ZA LES CHÊNES

17100 LES GONDS

Tel : 05 46 93 36 72

Fax: 05 46 93 36 72

17600 CORME ECLUSE

Tel: 05 46 02 82 85

Fax : 05 46 02 82 85

17600 SABLONCEAUX

Tel : 05 46 94 42 45

Fax: 05 46 94 45 69

35 ROUTE DE BERTHEGILLE

SARL BATIDEAL

LEGER LLUC

JOUBERT LAURENT

2 RUE DE LA FONTAINE

Tel: 06 88 54 24 33

Fax: 05 46 59 76 23

12 RUE DES CERISIERS



















# Service Informatique-SIG





## 1 - Introduction

Créé en 1997, le service Informatique/SIG a pour missions la Conception, la Vérification, la Mise en Production et l'Exploitation des solutions informatiques déployées au Syndicat.

La grande majorité des services informatiques fournis aux agents et aux partenaires du Syndicat est hébergée dans les locaux de Saintes.

Ce service est composé de 7 agents.

En s'appuyant sur les orientations du Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2010-2012, de nombreuses actions de modernisation ont été engagées en 2012.

Ce rapport d'activités a pour but de décrire les actions menées au cours de l'année 2012.

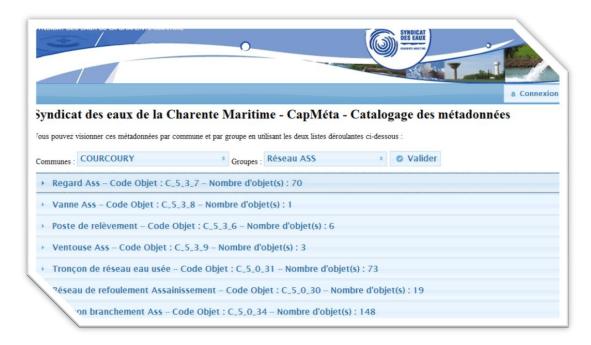
## 2 – Informatique et Télécommunications

## 2.1) Les évolutions des infrastructures techniques et fonctionnelles

NATURE DES INVESTISSEMENTS	OBJECTIFS	ENJEUX
Salle informatique (construction et sécurisation du Système d'Information)	<ul> <li>Sécurisation du matériel informatique</li> <li>Sécurisation des applications et des données</li> </ul>	Sécurité du Système d'Information
Nouveau Socle de Sécurité (cluster de firewalls) Nouveau SIG-WEB	<ul> <li>Sécuriser les flux en</li> <li>Entrée/Sortie</li> <li>Nouvelles fonctionnalités</li> </ul>	Sécurité du Système d'Information Plateforme SIG-WEB conformes
	<ul> <li>Nouvelles Technologies</li> <li>Diffusion élargie</li> <li>Flux WFS / WMS</li> <li>Réforme DT / DICT</li> </ul>	aux nouveaux enjeux réglementaires et technologiques
GéoCatalogue	<ul> <li>Catalogage de l'Information Géographique disponible au Syndicat des Eaux</li> </ul>	Diffusion du Catalogue de l'Information Géographique Conformité INSPIRE sur www.sde17.fr
Relations fonctionnelles dict.fr > nouveau SIG-WEB du SDE17	<ul> <li>Positionnement géographique automatique entre la DT / DICT et les réseaux d'eau et d'asst</li> </ul>	Instruction simplifiée et plus rapide des DT / DICT
Gestion Electronique Documentaire	<ul> <li>Modernisation du socle de Gestion Electronique Documentaire</li> </ul>	Nouveaux services en lien avec la gestion électronique de documents
Nouveaux Serveurs Virtuels de PRE-PRODUCTION	<ul> <li>PRE PROD SIG</li> <li>PRE PROD TOPSPANC</li> <li>PRE PROD GED</li> <li>PRE-PROD SHARE</li> </ul>	Bénéficier de serveurs de tests afin d'assurer les vérifications d'aptitude des services informatiques (nouveaux logiciels, mises à jour logiciels)
Nouveaux Serveurs Virtuels de PRODUCTION	<ul><li>SIG-WEB</li><li>GED</li><li>GEOCATALOGUE</li><li>CODES SOURCES</li></ul>	Enrichissement du socle fonctionnel
Installation de PC / écrans	<ul><li>14 nouveaux PC (remplacement)</li><li>45 nouveaux écrans (ajout)</li></ul>	Modernisation du parc informatique (utilisateurs) Système de double écrans

## 2.2) Les principales évolutions fonctionnelles :

Un Catalogue de l'Information Géographique :



Téléservice de Geocatalogage

Le syndicat s'est équipé d'un catalogage de l'Information Géographique.

Ce système, en adéquation avec la règlementation INSPIRE, permet de connaître le patrimoine d'Information Géographique détenu par le Syndicat des Eaux.

• Un nouveau SIG-WEB:



Téléservice de WEBMAPPING

Le syndicat s'est équipé d'un nouveau WEB-SIG afin de publier l'information Géographique à ses agents et à ses partenaires (Collectivités, Exploitants, Maîtres d'œuvre, Géomètres, Entreprises ...)

Ce portail Web de visualisation de l'Information Géographique, en temps réel, apporte une forte valeur ajoutée pour l'ensemble des métiers.

## 2.2) Quelques indicateurs sur l'usage des services informatiques :

### 2.2.1) Gestion Electronique Documentaire (GED):

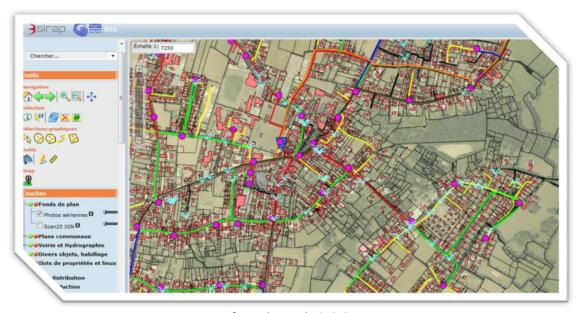
Alfresco est une application « web » qui permet, de façon sécurisée, la publication, la recherche, le partage et l'archivage de documents numériques.

En 2012, ce téléservice recense plus de 6 000 connexions.

En 2012 plus de 45 000 documents ont été consultés ou téléchargés par les utilisateurs de ce téléservice.

#### 2.2.2) SIG web:

Avec plus de 1 000 connexions par mois en 2012 (utilisateurs internes et partenaires), ce téléservice de cartographie est un outil de travail incontournable.



Interface du Web SIG SIMAP

#### 2.3.3) Site Internet:

Le site internet recense plus de 22 000 connexions en 2012.



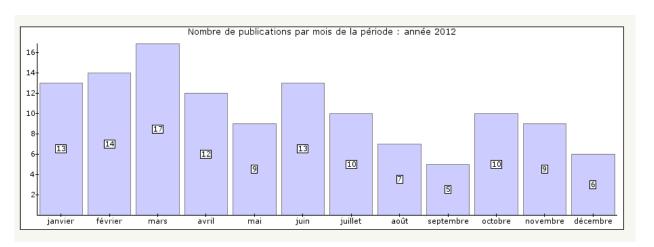
#### 2.2.2) Dématérialisation de la commande publique :

En 2012, les services du Syndicat des Eaux ont publié 125 consultations sur la plateforme de dématérialisation de la commande publique : <a href="https://www.marches-securises.fr">www.marches-securises.fr</a>

Sur la même période 388 entreprises différentes ont téléchargé 1 476 Dossiers de Consultation des Entreprises.

En 2012, 111 réponses électroniques ont été déposées par 29 entreprises différentes.





## 3 – Système d'Information Géographique

## 3.1) Nouveaux marchés de production de plans Topographiques et de documents fonciers:

Le Syndicat a lancé une consultation, sous forme de procédure négociée, pour « les prestations topographiques » et « les bornages et les divisions parcellaires ».

Les marchés sont conclus pour une durée de 3 années, avec un montant prévisionnel annuel de 200 000 € HT.

## 3.2) Les principaux indicateurs concernant l'Information Géographique (IG):

#### « Vers une méthode de mesures fiabilisée »



Jusqu'en 2011, les mesures réalisées sur l'Information Géographique étaient effectuées à partir du logiciel EDITOP (outil de production, d'intégration et de contrôle de l'IG).

La mise en place de l'outil technique **SIMAP** courant 2012 (outil de consultation SIGWEB), permet de réaliser des extractions d'Informations Géographiques à l'échelle départementale, plus rapidement et plus facilement. L'ancienne méthode de « calculs » est donc substituée par cette nouvelle procédure de « mesures ».

A partir de 2012 et pour les années à venir, les chiffres seront issus de l'outil **SIMAP**.

#### 3.2.1) Intégration de plans topographiques :

	2010	2011	2012
Nombre de plans intégrés	135	130	148
Linéaires	90 Km	104 Km	95 Km
% nombre de plans	-	- 4%	+ 14%
% km	-	+ 15%	-9%



Plan topographique (extrait) de la commune de Cercoux et photographie aérienne

#### 3.2.2) Domaine de L'Eau Potable :

### • Récolements « Eau Potable » :

Les plans de récolement sont des documents à très grande échelle (1/200) indispensables pour assurer :

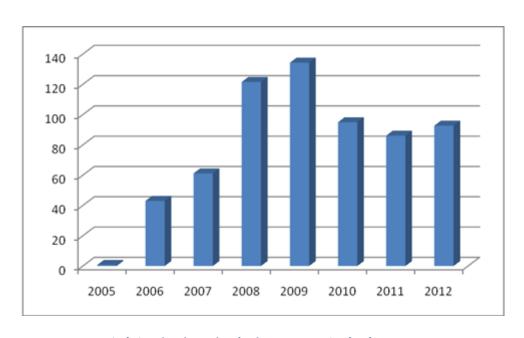
- L'exploitation des réseaux (usages métiers)
- L'enrichissement du SIG et la connaissance du patrimoine

Les actions d'enrichissement de la cartographie par la cellule SIG du service informatique du SDE17 :

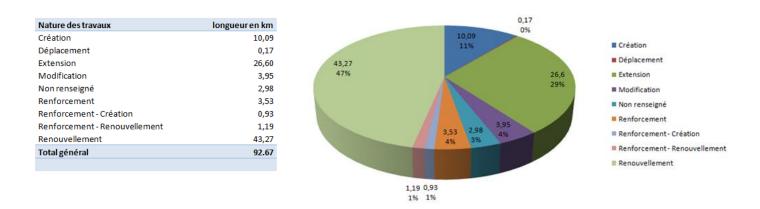
	2010	2011	2012
Nombre de plans de récolement AEP intégrés			
par la cellule SIG du service informatique SDE17	107	109	144
Linéaires	58,8 Km	52,2 Km	61,7 Km
% nombre de plans	-	+ 2%	+ 32%
% km	-	- 12%	+18%

Les actions d'enrichissement global de la cartographie :

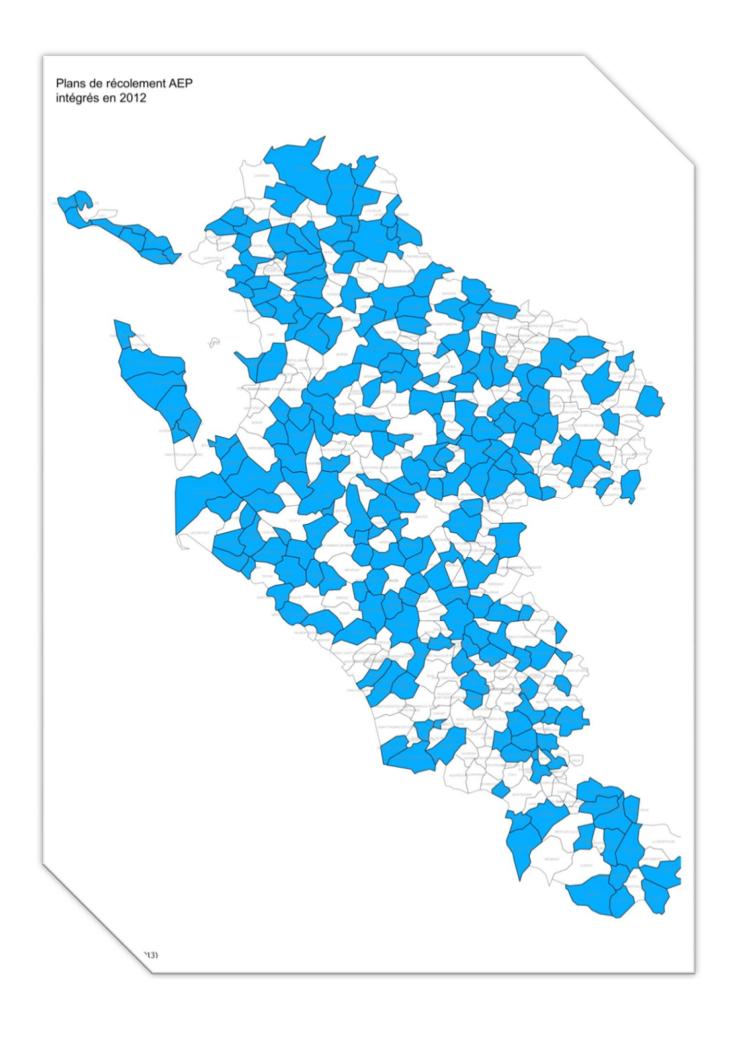
	2010	2011	2012
Linéaire de récolements AEP, intégrés par la			
cellule SIG du service informatique du SDE17	58,8 Km	52,2 Km	61,7 Km
Linéaire de récolements AEP, par la cellule SIG			
de la RESE	36,4 Km	33,9 Km	31 Km
Linéaire total de récolements AEP, intégrés			
	95,2 Km	86,1 Km	92,7 Km
Linéaire cumulé de récolements AEP, intégrés	522.7 Vm	609,8 Km	702,5 km
et disponibles dans le SIG	523,7 Km	OUS, S KIII	702,5 KIII
% Km	-	+ 16%	+15%



Linéaire de plans de récolement AEP intégrés par an



Répartition des plans de Récolement AEP 2012 en fonction du type d'opération



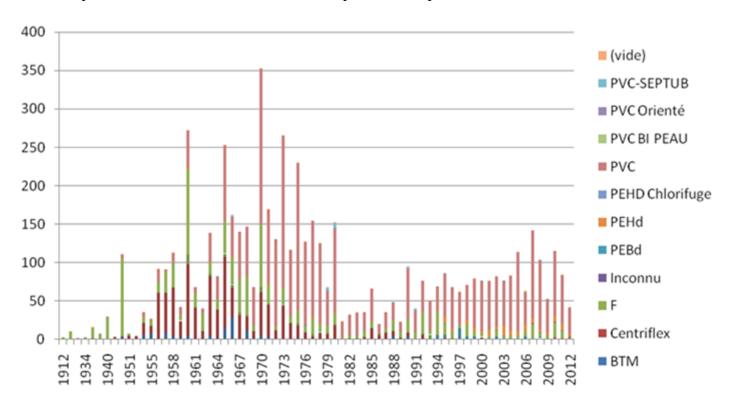
#### • L'Information Géographique sur le réseau de distribution d'Eau Potable :

	2011	2012
Linéaire de réseau de distribution		
AEP en service dans le SIG	11 657,5 Km	11 695 Km
% Km	-	+0,3%

- Linéaire de réseaux d'Eau Potable ajouté dans le SIG en 2012 ; via les plans de récolement :

	2012
Extension / Création	36,64 Km
Renforcement	0,93 Km
TOTAL	37,57 Km

- Répartition en kilomètres des réseaux AEP par année de pose et matériau :



## • L'IG sur le réseau d'adduction d'Eau Potable :

	2011	2012
Linéaire de réseaux d'adduction AEP	398,6 Km	375,6 Km
en service dans le SIG		
% Km	-	-6%

Les 23 km de réseau en moins proviennent de l'archivage de la conduite qui passait au nord de Marans et qui est actuellement abandonnée.

# • L'IG diverse dédiée à l'Eau Potable disponible dans le SIG :

	2011	2012
Réservoirs	321	322
Stations Aep	156	159
Captages	117	120
Casses / Fuites	-	8757
Défenses Incendie	-	6795
Vannes	-	40798
Vidanges	-	22524
Ventouses	-	5640

# -Informations sur les réservoirs : 322 dont 316 en service

Type de réservoirs	nombre
Au sol ou Bâché	101
Enterré	9
Semi-enterré	8
Surtour	204
Total général	322
Exploitants	nombre
<b>Exploitants</b> CER	nombre 29
•	
CER	29
CER REGIE AUTONOME	29 6
CER REGIE AUTONOME RESE	29 6 234

# -Informations sur les Stations : 158 dont 132 en service

Type de station	nombre
Désinfection	15
Inconnu	1
Non renseigné	120
Pompage	12
Production	3
Surpression	6
Traitement	1
Total général	158

#### -Informations sur les Captages : 120 dont 64 en service

Etat de	
fonctionnement	nombre
désaffecté	42
en service	64
hors service	12
non renseigné	2
Total général	120

#### 3.2.3) Domaine de l'Assainissement Collectif :

#### • Récolements « Assainissement Collectif » :

Les plans de récolement sont des documents à très grande échelle (1/200) indispensables pour assurer :

- L'exploitation des réseaux (usages métiers)
- L'enrichissement du SIG et la connaissance du patrimoine

Les actions d'enrichissement de la cartographie par la cellule SIG du service informatique du SDE17 :

	2010	2011	2012
Nombre de plans de récolement ASST			
intégrés par la cellule SIG du service	62	53	79
informatique SDE17			
Linéaires	53 Km	33,2 Km	41,4 Km
% nombre de plans	-	-14%	+ 49%
% km	-	- 38%	+25%

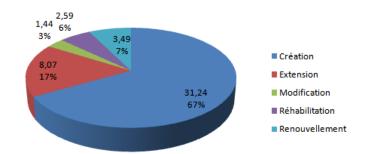
Les actions d'enrichissement global de la cartographie :

	2010	2011	2012
Linéaire de récolements ASST, intégrés par	53 Km	33,2 Km	41,4 Km
la cellule SIG du service informatique du			
SDE17			
Linéaire de récolements ASST, par la	7,5 Km	6,8 Km	5,5 Km
cellule SIG de la RESE			
Linéaire total de récolements ASST,	60,5 Km	40 Km	46,9 Km
intégrés			
Linéaire cumulé de récolements ASST,	370,5 km	410,5 km	457,4 km
intégrés et disponibles dans le SIG			
% Km	-	+ 11%	+12%



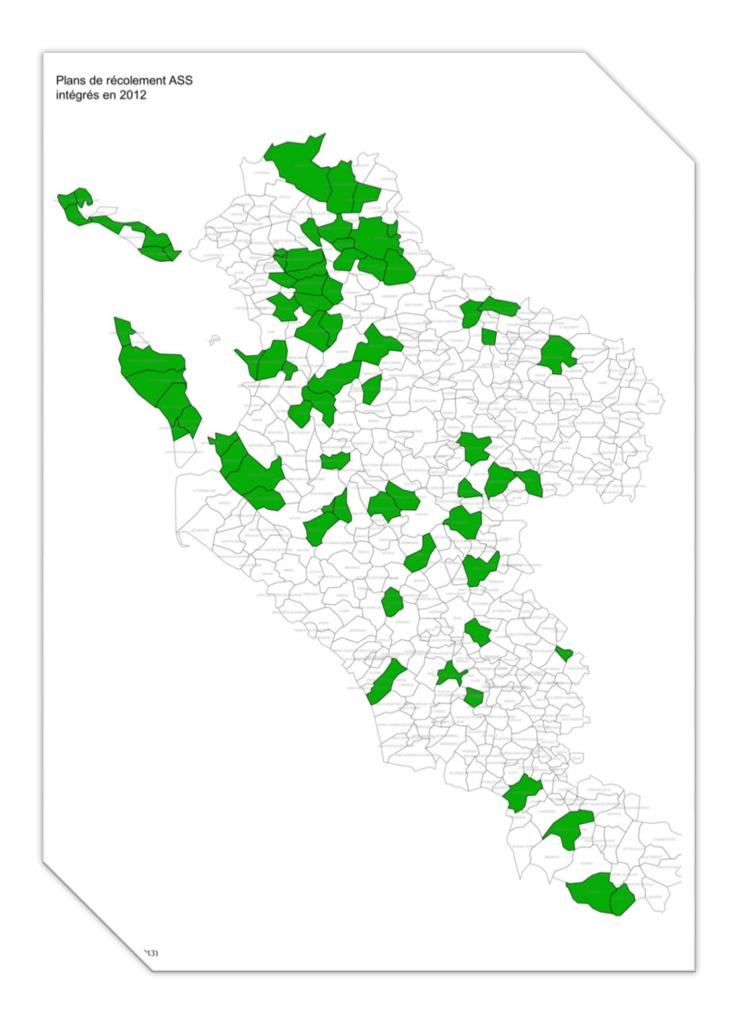
Nature des travauxlongueur de réseau en KmCréation31,24Extension8,07Modification1,44Réhabilitation2,59Renouvellement3,49

Total général



Répartition des plans de Récolement ASST 2012 en fonction du type d'opération

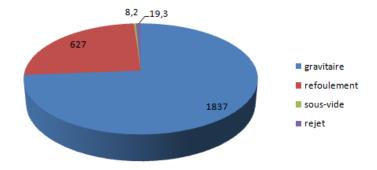
46,83



# • L'Information Géoraphique sur le réseau d'Assainissement Collectif :

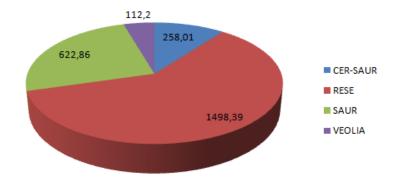
	2010	2011	2012
Linéaire de réseau			
en Km	2 371 Km	2 421 Km	2 491.5 Km
% Km	-	+2.1%	+2.8%

type	longueur en km
gravitaire	1 837
refoulement	627
sous-vide	8,2
rejet	19,3



# -Informations sur les réseaux d'assainissement collectif et les exploitants :

	Réseaux d'assainissements (en km)				
	gravitaire	refoulement	sous-vide	rejet	total
CER-SAUR	179,56	76,02	2,43		258,01
RESE	1119,12	366,82	5,82	6,63	1498,39
SAUR	455,06	157,51		10,29	622,86
VEOLIA	83,21	26,6		2,39	112,2
TOTAL	1836,95	626,95	8,25	19,31	2491,46



# -Informations sur les stations d'épuration :

	2010	2011	2012
Stations d'Epuration	169	171	176
Stations d'Epuration	3	4	5
de lotissement			
Total	172	175	181

### -Informations sur les postes de refoulement :

	2010	2011	2012
Nombre de postes de			
relèvement	1107	1138	1163

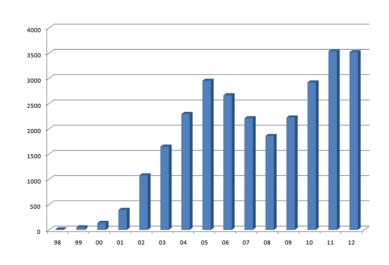
# • L'Information Géographique diverse dédiée à l'assainissement collectif disponible dans le SIG :

objets	nombre
regards de visite	45 604
bâches de transfert sous vide	84
centrales de vide	3
vidanges	123
ventouses	213

# 3.2.4) Domaine de l'Assainissement Non Collectif :

### -Informations sur les filières d'assainissement non collectif :

	nombre de dossiers	
Année	créés dans le SIG	Cumul
1998	11	11
1999	49	60
2000	138	198
2001	395	593
2002	1080	1673
2003	1648	3321
2004	2296	5617
2005	2954	8571
2006	2666	11237
2007	2211	13448
2008	1859	15307
2009	2225	17532
2010	2921	20453
2011	3541	23994
2012	3519	27513



#### -Informations sur les zonages d'assainissement et les cartes d'aptitude des sols :

	2010	2011	2012
Cartes de Zonage	14	8	7
Cartes d'Aptitude des sols	29	27	29
Révisions de cartes de zonage	7	2	6
Nombre de communes ayant des cartes de zonages et/ou d'aptitude des sols	319	346	375

### 3.3) Editions de Plans pour les collectivités adhérentes :

En 2012, les documents papiers envoyés aux collectivités adhérentes se répartissent de la façon suivante :

Plans des réseaux d'eau potable	395
Plans des réseaux d'assainissement	161
Plan de récolement Eau Potable	1
Plans de récolement Assainissement Collectif	76
TOTAL	633

# 3.4) Exports numériques :





Sur demande des partenaires (bureaux d'études, intercommunalités, communes ...), le service Informatique/SIG a réalisé l'export de nombreuses données numériques (**576 exports en 2012**). Ces fichiers cartographiques servent à l'instruction des :

- Documents d'Urbanisme
- Projets de futurs travaux
- Etudes Hydrauliques
- Etudes diverses

Par ailleurs, dans le cadre des conventions « Partenaires associés pour la numérisation des cadastres », tous les territoires ont reçu les données cartographiques des réseaux en vue de leur intégration dans les SIG intercommunaux.

Tous ces échanges ont été assurés via l'outil informatique de « Gestion Electronique Documentaire » ALFRESCO.

Exports EDIGEO	4
Exports DXF	346
Exports PDF	112
Autres	114
TOTAL	576

# 4 - Divers

• Le SIG du Syndicat des Eaux 17 cité dans la presse spécialisée :



Magazine « HYDROPLUS » - N° 213 - Décembre 2012 -

## 5 - Conclusion

Le Syndicat des Eaux poursuit sa modernisation.

L'infrastructure technique, porteuse du Système d'Information, est aujourd'hui consolidée.

La construction d'une salle informatique moderne et sécurisée, prochainement redondée, et connectée au réseau Très Haut Débit (Fibre Optique) permet d'ouvrir le Système d'Information du Syndicat, à ses partenaires et au grand public, avec plus de sérénité.

Le Syndicat affiche, en effet, une forte volonté dans la publication maîtrisée de la donnée qu'il détient. Ainsi, le Syndicat des Eaux s'inscrit comme le fournisseur incontournable de l'information numérique sur les domaines de l'Eau Potable et de l'Assainissement sur le département.

Cette détermination s'appuie sur les points suivants :

- Communication et Modernité de l'action publique
- Echanges d'informations fiables et en temps réel, avec les collectivités et les partenaires techniques
- Collaboration avec les acteurs du département
- Possibilité de réutiliser l'information produite et fournie
- Echanges d'informations avec le citoyen

Il est à noter que le périmètre fonctionnel continue de s'accroitre. C'est ainsi que de nouvelles applications ont intégré le « catalogue de services » en 2012. Le constat est clair aujourd'hui : l'écrasante majorité des informations « métiers » est systématiquement intégrée dans le Système d'Information du Syndicat. Cette énergie à créer, à contrôler et à centraliser une information de qualité, fiable et réutilisable ouvre de nouvelles perspectives pour les années à venir.

Il est par ailleurs reconnu aujourd'hui que l'usage de ces services doit être simple, performant et continu pour l'ensemble des utilisateurs.

Aussi, il semble important de poursuivre les efforts sur :

- L'amélioration continue du Système d'Information
- La continuité et la sécurité des services informatiques
- L'accompagnement des utilisateurs

Cette démarche de progrès devra s'appuyer sur une gouvernance efficace qui permettra d'avoir une vision globale de l'ensemble du Système d'Information et d'organiser une démarche d'évolution concertée et cohérente.

Les enjeux sont de taille :

- Offrir à l'utilisateur des services informatiques toujours mieux adaptés et mieux intégrés
- Assurer la disponibilité et la continuité de tous les services
- Assurer la sécurité des Systèmes et des Données
- Etre réactif et proactif pour prendre en compte l'ensemble des évolutions fonctionnelles et règlementaires
- Avoir une démarche d'arbitrage pour mieux appréhender le foisonnement des projets liés aux NTIC

L'ensemble de ces actions permettront la poursuite de la construction d'un SI simple et performant, outil indispensable, au service des élus, des agents et des partenaires du Syndicat.

# Les Temps Forts





#### 16 Juin : Travaux du lagunage de PISANY



Extrait du Sud-Ouest du 19.06.12

Lors des travaux de terrassement du futur lagunage de Pisany, un site archéologique a été découvert. Des fouilles ont donc été réalisées par le Service Départemental Archéologique. Il s'agit d'une ferme gauloise. Une visite de ce site a été organisée par la municipalité en présence de M. Morel du Service Départemental Archéologique et du Syndicat des Eaux.

#### 20 Juillet : Inauguration de l'unité de déferrisation de CHERAC





Bassin stockant les eaux de lavage des filtres

Le Syndicat de Chaniers est alimenté en eau potable à partir de 2 forages profonds : les Grolles à Dompierre et la Boise à Chérac. Ces 2 forages sont exempts de nitrates, pesticides mais présente une très bonne qualité excepté pour le paramètre Fer.

Le Syndicat des Eaux a décidé de réaliser une unité de déferrisation basée sur un traitement biologique. La filière est composée d'une injection d'oxygène permettant le développement de ferrobactéries puis d'une filtration sur sable afin de retenir les oxydes de fer alors formés. Le débit nominal de production de cette unité de traitement est de 110 m3/h. Cette unité permet d'obtenir de l'eau à des teneurs en Fer inférieures à 200 ug/l.

# Communication





# 1 - Colloques, grand public et expertise

#### 24 Janvier à Saintes :

 Formation en hydrogéologie pour les techniciens de rivières, animateurs de bassins versants, élus et administrations

# 2 Mars : Journées de l'Eau organisées par la CdC Haute Saintonge à Montguyon

Intervention du Syndicat sur « L'eau potable en Charente-Maritime »

# 4 Juillet à Poitiers : Journée technique sur les pompages en forages profonds

Intervention du Syndicat sur « Précautions pour les forages profonds »

# 28 Septembre : Rencontres départementales sur l'eau potable organisées par le SYDED du Lot

• Présentation de l'expérience du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime en matière de mutualisation du service d'eau potable.

### 18 et 19 Octobre : 5ème Carrefour des Communes à Saintes



Le Carrefour des Communes, organisé par l'Association des Maires de Charente-Maritime, regroupe des PME, des administrations, des financeurs,... travaillant ou souhaitant travailler avec les collectivités locales.

Le Syndicat a participé à un « Point Info » sur le thème retenu «La valeur ajoutée d'un Système d'Information pour les métiers de l'eau et de l'assainissement. »

#### **ASTEE**

- Participation au comité de pilotage national de révision des fascicules du CCTG dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.
- Présidence du groupe de travail de révision du fascicule 74 du CCTG (construction des réservoirs en béton)

# 2 - Publications

Le Syndicat a participé à la rédaction d'articles dans « Compétences 17 ». En 2012, les sujets suivants ont été évoqués :



- Sécurisation de l'alimentation en eau potable des Syndicats de Clion sur Seugne et de St GEnis-Plassac.
- Syndicat de Chaniers : de l'eau déferrisée.
- Collecte sélective des huiles usagées.
- Les plans d'entretien des communes du bassin de l'Arnoult visant à limiter l'usage des produits phytosanitaires.

Ces articles sont consultables sur le site internet du Syndicat : <u>www.sde17.fr</u>



Une plaquette présentant les différents contrôles des dispositifs d'assainissement individuel et destinée à l'ensemble des usagers du Syndicat des Eaux a été diffusée :

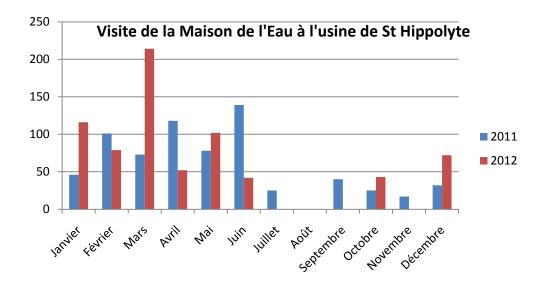
- aux communes;
- aux agents immobiliers;
- aux notaires
- à l'ADIL (Agence Départementale d'information sur le Logement) ;
- aux services instructeurs d'autorisation d'urbanisme ;
- aux exploitants des réseaux d'assainissement collectif;

3 - Maison de l'Eau

Depuis 2011, le Syndicat des Eaux a confié au CIS de Fouras l'organisation et les visites de l'usine de production d'eau potable de ST HIPPOLYTE. Ces visites se déroulent en 4 temps :

- 1 L'eau en Charente-Maritime (maquette dans le hall d'accueil)
- 2 L'eau au microscope dans l'atelier pédagogique
- 3 L'envers du décor : circuit de visite de l'usine
- 4 Le grand jeu dans la salle mutimédia

89 % des visites ont été effectuées essentiellement par des scolaires.



\_\_\_

# Coopération Décentralisée





Sous la maîtrise d'ouvrage du Groupement d'Entretien des Pistes Rurales (GEPR – Groupement d'intérêt public), il a été décidé de mettre en œuvre un projet d'appui aux systèmes sanitaires villageois dans les 15 premiers pôles économiques de la Préfecture de Boffa en Guinée (marchés et port de pêche) : approvisionnement en eau potable, constructions de latrines publiques, collecte des déchets.

Le Syndicat a été sollicité pour la partie eau et assainissement à hauteur de 25 000 € TTC.

En 2012, le Syndicat des Eaux a versé à Charente-Maritime Coopération le solde de sa participation financière, à savoir 10 000 € TTC, au projet du GEPR de la Préfecture de Boffa.

